



Information réglementaire supplémentaire

Pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2024

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du deuxième trimestre de 2024 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2023 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des révisions aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des révisions de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index		
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	42 - 43
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4		
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	44 - 48
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	49 - 50
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7		
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	51 - 52
Composition de la TLAC (TLAC1)	9	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	53 - 54
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	55 - 57
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	58 - 60
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	61 - 62
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	63 - 64
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)	14	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	65
Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)	15 - 16	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	66
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	17	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	66
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	18	Dérivés – Notionnel	67 - 68
État de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	18	Dérivés – Exposition au risque de crédit	69
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	19	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	70 - 71
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	20	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	72 - 73
Qualité de crédit des actifs (RC1)	21 - 22	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	74 - 75
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	23	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	76 - 77
Expositions brutes au risque de crédit	24 - 26	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	78
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	27 - 28	Glossaire – Bâle	79
Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	29 - 33	Acronyme	80
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	34		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	35 - 39		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	40 - 41		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2024. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2023.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2024	IFS T2 2024	IRS T2 2024	Rapport annuel 2023
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				16, 72, 79-94, 105, 124
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	L11 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			19	
	L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			20	
	L1A – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			20	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				90-92, 95-98
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			21-22	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2024	IFS T2 2024	IRS T2 2024	Rapport annuel 2023
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle	81	26-28, 30-32		99, 166, 174, 200
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			24-26	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	81			165, 200
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				99
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			23	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				98
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			27-28	
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			29-34	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				90-92, 96-100, 110-111
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			35-52	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			17	
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.	Ne s'applique pas à la TD.				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2024	IFS T2 2024	IRS T2 2024	Rapport annuel 2023
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				98-100, 117
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			53-54	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			55-57	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			58-64	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			65	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			66	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			66	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				76-77, 101, 170, 202-204
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			70-71	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			72-73	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			74-75	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			76-77	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle				
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				112-116
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	46			118
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	47			119
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				116
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017. Les nouveaux renseignements liés au risque de marché seront présentés à compter du quatrième trimestre de 2024.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI					

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2024	IFS T2 2024	IRS T2 2024	Rapport annuel 2023
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15-16	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				108-110
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				105-107
Rémunération ⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2023 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2024.

⁶ L'information liée à la rémunération est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2023 disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/content/dam/tdcom/canada/about-td/pdf/td-investor-2024-proxy-fr.pdf>.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres CET1²)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres CET1 tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Dont hypothèques inversées

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

N° de ligne	2024		2023		Renvois ¹	
	T2	T1	T4	T3		T2
1	25 410	\$ 25 428	\$ 25 522	\$ 26 026	\$ 25 912	A1+A2+B
2	71 904	72 347	73 044	74 659	74 849	C
3	4 166	3 830	2 750	735	4 108	D
4	–	–	–	–	–	
5	101 480	101 605	101 316	101 420	104 869	
6	–	–	–	–	–	
7	(18 470)	(17 922)	(18 424)	(17 641)	(18 016)	E1-E2
8	(2 759)	(2 654)	(2 606)	(2 545)	(2 496)	F1-F2
9	(180)	(198)	(207)	(114)	(96)	G
10	4 878	3 559	5 571	5 116	3 678	H
11	–	–	–	–	–	I
12	–	–	–	–	–	
13	(181)	(148)	(379)	(229)	(294)	J
14	(676)	(773)	(908)	(1 001)	(1 129)	K1-K2
15	(8)	(20)	(21)	(16)	(18)	
16	–	–	–	–	–	
17	(3 202)	(2 724)	(1 976)	(2 000)	(2 135)	L1+L2
18	–	–	–	–	–	
19	–	–	–	–	–	
20	–	–	–	–	–	
21	–	–	–	–	–	
22	–	–	–	–	–	
23	–	–	–	–	–	
24	–	–	–	–	–	
25	(51)	(56)	(49)	(37)	(35)	M
26	10	10	–	–	–	
27	–	–	–	–	–	
28	(20 639)	(20 926)	(18 999)	(18 467)	(20 541)	
29	80 841	80 679	82 317	82 953	84 328	
30	10 502	10 830	10 791	11 244	11 245	N+O+P
31	10 502	10 830	10 791	11 244	11 245	
32	–	–	–	–	–	
33	–	–	–	–	–	
34	10 502	10 830	10 791	11 244	11 245	
35	–	–	–	–	–	
36	–	–	–	–	–	
37	(5)	(5)	(6)	(6)	(112)	Q
38	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	R
39	–	–	–	–	–	
39a	–	–	–	–	–	
40	–	–	–	–	–	
41	(355)	(355)	(356)	(356)	(462)	
42	10 147	10 475	10 435	10 888	10 783	
43	90 988	\$ 91 154	\$ 92 752	93 841	95 111	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres CET1).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné

au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres CET1 + réserve de conservation des fonds propres +

réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)^{2,3}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2024		2023		Renvois ¹	
	T2	T1	T4	T3		T2
44	11 120	9 357	9 424	11 067	11 166	S
45	–	–	–	–	–	
46	1 485	1 781	1 964	2 150	2 143	T
47	12 605	11 138	11 388	13 217	13 309	
48	–	–	–	–	–	
49	–	–	–	–	–	
50	(316)	(228)	(196)	(194)	(232)	U
50a	(144)	(115)	(136)	(125)	(68)	V
51	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W
52	–	–	–	–	–	
53	(620)	(503)	(492)	(479)	(460)	
54	11 985	10 635	10 896	12 738	12 849	
55	102 973	101 789	103 648	106 579	107 960	
56	602 825	579 424	571 161	544 880	549 398	
57	13,4	13,9	14,4	15,2	15,3	
58	15,1	15,7	16,2	17,2	17,3	
59	17,1	17,6	18,1	19,6	19,7	
60	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
61	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
62	–	–	–	–	–	
63	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
63a	–	–	–	–	–	
64	8,9	9,3	9,8	10,7	10,8	
65	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
66	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
67	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres CET1 avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2023 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2022. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} novembre 2023, la réserve s'établit à 3,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2024		2023		
	T2	T1	T4	T3	T2
68	8 404	8 341	8 430	8 495	8 646
69	2 948	2 913	2 465	2 436	3 096
70	84	85	92	90	95
71	2 108	1 742	1 031	1 175	1 131
72	7	8	8	8	9
73	7	8	8	8	9
74	1 478	1 773	1 956	2 144	2 181
75	1 478	1 773	1 956	2 142	2 134
76	17,5	17,8	18,0	17,9	17,6
77	17,5	17,8	18,0	17,9	17,6
78	18,8	19,0	19,1	18,9	18,6
79	41,9	41,6	41,9	41,3	40,1
80	41,9	41,6	41,9	41,3	40,1
81	41,9	41,6	41,9	41,3	40,1

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2024		2023		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	80 679	82 317	82 953	84 328	82 328
2	24	42	6	6	45
3	(1 219)	(1 723)	(3 104)	(1 181)	–
4	(1 985)	(1 881)	(1 920)	(1 832)	(1 964)
5	132	137	127	175	713
6	2 564	2 824	2 886	2 963	3 351
7	(33)	231	(150)	65	(142)
8	1 636	(2 127)	3 162	(1 789)	1 296
9	s. o.				
10	42	357	(370)	94	61
11	(23)	838	(322)	(240)	473
12	(653)	454	(844)	326	(1 245)
13	18	9	(93)	(18)	(11)
14	–	–	–	–	–
15	(341)	(799)	(14)	56	(577)
16	80 841	80 679	82 317	82 953	84 328
17	10 475	10 435	10 888	10 783	10 758
18	–	–	–	–	–
19	(350)	–	(400)	–	–
20	22	40	(53)	105	25
21	10 147	10 475	10 435	10 888	10 783
22	90 988	91 154	92 752	93 841	95 111
23	10 635	10 896	12 738	12 849	12 946
24	1 750	–	–	–	–
25	–	–	(1 750)	–	–
26	–	–	–	–	–
27	(296)	(183)	(186)	7	(122)
28	(104)	(78)	94	(118)	25
29	11 985	10 635	10 896	12 738	12 849
30	102 973	101 789	103 648	106 579	107 960

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2024		2023			Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	

1	1 966 668	\$	1 910 892	\$	1 957 024	\$	1 887 075	\$	1 926 452	\$	1
2	(7 099)		(7 015)		(8 897)		(8 445)		(8 028)		2
3	(1 397)		(1 397)		(1 397)		(1 099)		(1 396)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	9 090		23 424		6 088		14 525		12 246		5
6	(25 426)		(27 755)		(24 597)		(23 230)		(21 438)		6
7	231 178		222 754		223 820		217 908		216 771		7
8	(41 417)		(42 671)		(39 480)		(33 566)		(41 063)		8
9	2 131 597	\$	2 078 232	\$	2 112 561	\$	2 053 168	\$	2 083 544	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »

Ratio de levier

10	1 649 664	\$	1 621 300	\$	1 634 505	\$	1 589 965	\$	1 623 385	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(8 692)		(8 016)		(8 823)		(9 680)		(8 369)		3
13	(20 823)		(21 143)		(18 975)		(18 594)		(20 709)		4
14	1 620 149		1 592 141		1 606 707		1 561 691		1 594 307		5
15	35 802		29 385		36 218		32 475		34 387		6
16	56 129		55 011		58 628		55 505		53 967		7
17	–		–		–		–		–		8
18	9 187		9 361		8 567		8 782		8 786		9
19	(1 144)		(1 744)		(1 115)		(1 479)		(1 312)		10
20	99 974		92 013		102 298		95 283		95 828		11
21	205 722		199 079		204 333		201 517		198 074		12
22	(29 432)		(31 401)		(28 730)		(27 728)		(25 589)		13
23	4 006		3 646		4 133		4 497		4 153		14
24	–		–		–		–		–		15
25	180 296		171 324		179 736		178 286		176 638		16
26	792 100		761 583		770 427		763 318		756 455		17
27	(560 922)		(538 829)		(546 607)		(545 410)		(539 684)		18
28	231 178		222 754		223 820		217 908		216 771		19
29	90 988		91 154		92 752		93 841		95 111		20
30	2 131 597	\$	2 078 232	\$	2 112 561	\$	2 053 168	\$	2 083 544	\$	21
31	4,3	%	4,4	%	4,4	%	4,6	%	4,6	%	22

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2024		2023
		T2	T1	T4
Fonds propres disponibles (montants)				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	80 841 \$	80 679 \$	82 317 \$
Fonds propres de catégorie 1	2	90 988	91 154	92 752
Total des fonds propres	3	102 973	101 789	103 648
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)				
Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	4	602 825	579 424	571 161
Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	4a	602 825	579 424	571 161
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR				
Ratio de fonds propres CET1	5	13,4 %	13,9 %	14,4 %
Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)	5a	13,4	13,9	14,4
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6	15,1	15,7	16,2
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)	6a	15,1	15,7	16,2
Ratio du total des fonds propres	7	17,1	17,6	18,1
Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	7a	17,1	17,6	18,1
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR				
Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	8	2,5	2,5	2,5
Exigence relative à la réserve contracyclique	9	–	–	–
Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BIS1	10	1,0	1,0	1,0
Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1	11	3,5	3,5	3,5
Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque	12	8,9	9,3	9,8
Ratio de levier de Bâle III				
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	13	2 131 597 \$	2 078 232 \$	2 112 561 \$
Ratio de levier de Bâle III	14	4,3 %	4,4 %	4,4 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis

qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,

divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et

qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2024		2023		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	184 608 \$	178 223 \$	187 037 \$	190 730 \$	188 127 \$
2	602 825	579 424	571 161	544 880	549 398
3	30,6 %	30,8 %	32,7 %	35,0 %	34,2 %
4	2 131 597 \$	2 078 232 \$	2 112 561 \$	2 053 168 \$	2 083 544 \$
5	8,7 %	8,6 %	8,9 %	9,3 %	9,0 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s. o.				

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC

AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)

Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC

Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an

Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)

TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais

satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC

Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements

Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1^{er} janvier 2022

Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution

TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)

Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments

admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à SPE)¹

Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC

Autres ajustements de TLAC

TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BIS1/BISM

N° de ligne	2024		2023		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	80 841	\$ 80 679	\$ 82 317	\$ 82 953	\$ 84 328
2	10 147	10 475	10 435	10 888	10 783
3	–	–	–	–	–
4	–	–	–	–	–
5	10 147	10 475	10 435	10 888	10 783
6	11 985	10 635	10 896	12 738	12 849
7	–	–	–	–	–
8	–	–	–	–	–
9	–	–	–	–	–
10	11 985	10 635	10 896	12 738	12 849
11	102 973	101 789	103 648	106 579	107 960
12	s. o.				
13	81 927	76 636	83 684	84 431	80 474
14	s. o.				
15	–	–	–	–	–
16	s. o.				
17	81 927	76 636	83 684	84 431	80 474
18	184 900	178 425	187 332	191 010	188 434
19	s. o.				
20	(292)	(202)	(295)	(280)	(307)
21	–	–	–	–	–
22	184 608	178 223	187 037	190 730	188 127
23	602 825	579 424	571 161	544 880	549 398
24	2 131 597	2 078 232	2 112 561	2 053 168	2 083 544
25	30,6 %	30,8 %	32,7 %	35,0 %	34,2 %
26	8,7	8,6	8,9	9,3	9,0
27	8,9	9,3	9,8	10,7	10,8
28	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
30	–	–	–	–	–
31	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)^{1, 2}

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2024					Modèle du BSIF		
	T2							
	Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)	
							1	
							2	
							3	
							4	
							5	
							6	
							7	
							8	
							9	
							10	
							11	

L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)

Description du rang du créancier (texte libre)

Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels

N° de ligne	2024					Modèle du BSIF		
	T1							
	Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)	
							1	
							2	
							3	
							4	
							5	
							6	
							7	
							8	
							9	
							10	
							11	

L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)

Description du rang du créancier (texte libre)

Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels

N° de ligne	2023					Modèle du BSIF		
	T4							
	Rang de créancier							
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5		
	(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)	
							1	
							2	
							3	
							4	
							5	
							6	
							7	
							8	
							9	
							10	
							11	

L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)

Description du rang du créancier (texte libre)

Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit
Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)
Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans
Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels
Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Le BSIF a permis la présentation d'information à partir du quatrième trimestre de 2023, s'alignant avec le calendrier des exigences de communication de la TLAC de la Réserve des États-Unis plus tôt cette année.

³ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

⁴ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2						2024 T1					
		Rang de créancier						Rang de créancier					
N° de ligne		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)					
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
1	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	25 257	10 503	11 513	102 170	–	149 443	25 318	10 853	9 709	103 782	–	149 662
2	Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	32	8	262	19 824	–	20 126	77	27	240	26 917	–	27 261
3	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	25 225	10 495	11 251	82 346	–	129 317	25 241	10 826	9 469	76 865	–	122 401
4	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	25 225	10 495	11 251	82 346	–	129 317	25 241	10 826	9 469	76 865	–	122 401
5	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	20 980	–	20 980	–	–	–	20 507	–	20 507
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	46 544	–	46 544	–	–	–	43 242	–	43 242
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	11 251	14 799	–	26 050	–	–	9 469	13 089	–	22 558
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	–	23	–	23	–	–	–	27	–	27
9	Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	25 225	10 495	–	–	–	35 720	25 241	10 826	–	–	–	36 067
10													

		2023 T4					2023 T3						
		Rang de créancier					Rang de créancier						
N° de ligne		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)						
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
11	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	25 434	10 853	9 779	104 675	–	150 741	25 833	11 253	11 425	100 872	–	149 383
12	Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	85	65	215	20 216	–	20 581	16	11	218	15 764	–	16 009
13	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	25 349	10 788	9 564	84 459	–	130 160	25 817	11 242	11 207	85 108	–	133 374
14	Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	25 349	10 788	9 564	84 459	–	130 160	25 817	11 242	11 207	85 108	–	133 374
15	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	22 065	–	22 065	–	–	–	21 040	–	21 040
16	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	46 544	–	46 544	–	–	–	46 822	–	46 822
17	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	9 564	15 825	–	25 389	–	–	11 207	17 226	–	28 433
18	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	–	25	–	25	–	–	–	20	–	20
19	Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	25 349	10 788	–	–	–	36 137	25 817	11 242	–	–	–	37 059
20													

		2023 T2					
		Rang de créancier					
N° de ligne		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)					
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
21	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	25 852	11 253	11 479	98 316	–	146 900
22	Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	117	10	204	17 540	–	17 871
23	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	25 735	11 243	11 275	80 776	–	129 029
24	Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	25 735	11 243	11 275	80 776	–	129 029
25	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	20 567	–	20 567
26	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	43 000	–	43 000
27	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	11 275	17 189	–	28 464
28	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	–	20	–	20
29	Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	25 735	11 243	–	–	–	36 978
30							

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contractuelle (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024 T2			
		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle
Par pays					
Australie	1	1,00 %	109 \$		
Belgique	2	0,50	11		
France	3	1,00	136		
Allemagne	4	0,75	1 332		
Luxembourg	5	0,50	193		
Pays-Bas	6	1,00	207		
Royaume-Uni	7	2,00	2 153		
Norvège	8	2,50	5		
Somme des lignes 1 à 8	9		4 146 \$		
Total ¹	10		418 755 \$	0,01 %	7 \$

		2024 T1			
		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle
Par pays					
Australie	11	1,00 %	111 \$		
France	12	0,50	77		
Allemagne	13	0,75	1 245		
Luxembourg	14	0,50	140		
Pays-Bas	15	1,00	191		
Royaume-Uni	16	2,00	1 753		
Norvège	17	2,50	5		
Somme des lignes 1 à 7	18		3 522 \$		
Total ¹	19		400 173 \$	0,01 %	6 \$

		2023 T4			
		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle			
		Taux de la réserve de fonds propres contractuelle	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contractuelle	Taux de la réserve de fonds propres contractuelle propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contractuelle
Par pays					
Australie	20	1,00 %	89 \$		
France	21	0,50	127		
Allemagne	22	0,75	1 423		
Luxembourg	23	0,50	172		
Pays-Bas	24	1,00	168		
Royaume-Uni	25	2,00	1 700		
Norvège	26	2,50	6		
Somme des lignes 1 à 7	27		3 685 \$		
Total ¹	28		393 132 \$	0,01 %	6 \$

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contractuelle ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques								Exigences de fonds propres minimums ¹					Modèle du BSIF
		2024		2023		2024		2023		2024		2023			
		T2	T1	T4	T3	T2	T2	T1	T4	T3	T2				
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	433 695	\$ 415 426	\$ 412 057	\$ 389 987	\$ 389 154	34 696	\$ 33 234	\$ 32 965	\$ 31 199	\$ 31 132	\$	1		
<i>Dont l'approche standard (AS)²</i>	2	55 607	54 493	56 251	53 383	54 045	4 449	4 359	4 500	4 271	4 324		2		
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)</i>	3	87 441	84 139	86 304	82 140	79 490	6 995	6 731	6 905	6 571	6 359		3		
<i>Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle</i>	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		4		
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</i>	5	290 647	276 794	269 502	254 464	255 619	23 252	22 144	21 560	20 357	20 449		5		
Risque de crédit de contrepartie	6	14 240	13 639	17 158	15 841	16 005	1 139	1 091	1 373	1 267	1 280		6		
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	7	8 703	7 667	10 769	9 654	9 930	696	613	862	772	794		7		
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		8		
<i>Dont les autres RCC³</i>	9	5 537	5 972	6 389	6 187	6 075	443	478	511	495	486		9		
Rajustement de la valeur du crédit (RVC) ⁴	10	5 775	5 860	8 381	6 754	6 659	462	469	670	540	533		10		
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	11	3 577	2 876	2 848	2 985	3 094	286	230	228	239	248		11		
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	12	464	421	424	400	413	37	34	34	32	33		12		
Risque de règlement	13	86	74	250	218	253	7	6	20	17	20		13		
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	15 493	15 786	16 652	16 445	16 916	1 239	1 263	1 332	1 316	1 353		14		
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	15	2 031	2 169	2 404	2 450	2 577	162	174	192	196	206		15		
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	16	13 377	13 531	14 167	13 913	14 219	1 070	1 082	1 134	1 113	1 138		16		
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	17	85	86	81	82	120	7	7	6	7	9		17		
Risque de marché ⁴	18	24 451	23 895	16 952	16 911	21 777	1 956	1 912	1 356	1 353	1 742		18		
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	19	24 451	23 895	2 608	2 336	6 232	1 956	1 912	209	187	499		19		
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	20	–	–	14 344	14 575	15 545	–	–	1 147	1 166	1 243		20		
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		21		
Risque opérationnel	22	91 802	89 205	87 077	85 703	83 938	7 344	7 136	6 966	6 856	6 715		22		
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	23	13 242	12 242	9 362	9 636	11 189	1 060	979	749	771	896		23		
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	24	67,5	67,5	65,0	65,0	65,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		24		
Ajustement au moyen du plancher	25	–	–	–	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		25		
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 21, 22, 23 et 25)	26	602 825	\$ 579 424	\$ 571 161	\$ 544 880	\$ 549 398	\$ 48 226	\$ 46 354	\$ 45 693	\$ 43 590	\$ 43 952	\$	27		

¹ L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

² Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

³ Tient compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

⁴ À compter du premier trimestre de 2024, l'examen fondamental du portefeuille de négociation a été mis en place pour le risque de marché et le RVC.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024			
		T2			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	1	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$
Risque de crédit de contrepartie	2	12 623	1 617	14 240	55 833
Rajustement de la valeur du crédit	3	-	5 775	5 775	5 775
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4	6 490	9 003	15 493	22 170
Risque de marché	5	-	24 451	24 451	24 451
Risque opérationnel	6	-	91 802	91 802	91 802
APR résiduels ³	7	-	17 369	17 369	17 369
Total	8	397 201 \$	205 624 \$	602 825 \$	865 005 \$
2024					
T1					
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	9	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$
Risque de crédit de contrepartie	10	11 864	1 775	13 639	54 121
Rajustement de la valeur du crédit	11	-	5 860	5 860	5 860
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	12	6 463	9 323	15 786	22 788
Risque de marché	13	-	23 895	23 895	23 895
Risque opérationnel	14	-	89 205	89 205	89 205
APR résiduels ³	15	-	15 613	15 613	15 613
Total	16	379 260 \$	200 164 \$	579 424 \$	841 402 \$
2023					
T4					
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	17	355 806 \$	56 251 \$	412 057 \$	629 658 \$
Risque de crédit de contrepartie	18	14 560	2 598	17 158	60 791
Rajustement de la valeur du crédit	19	-	8 381	8 381	8 381
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	20	6 904	9 748	16 652	25 335
Risque de marché	21	14 344	2 608	16 952	6 488
Risque opérationnel	22	-	87 077	87 077	87 077
APR résiduels ³	23	-	12 884	12 884	12 884
Total	24	391 614 \$	179 547 \$	571 161 \$	830 614 \$

¹ Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.

² Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.

³ Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024			
N° de ligne		T2			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	11 932 \$	104 \$	12 036 \$	16 303 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	11 004	-	11 004	15 492
Banques et autres institutions financières	2	6 237	806	7 043	14 346
Obligations sécurisées	3	1 501	-	1 501	1 185
Actions	4	-	25 122	25 122	25 122
Créances achetées	5	-	-	-	-
Entreprises	6	207 780	880	208 660	307 844
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	79 662	-	79 662	150 423
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	128 118	-	128 118	156 541
Clientèle de détail	7	147 064	4 511	151 575	249 256
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	41 980	266	42 246	42 668
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	49 291	2 054	51 345	73 883
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	55 793	2 191	57 984	132 705
Financement spécialisé	8	3 574	-	3 574	9 365
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 611	-	2 611	8 212
Autres	9	-	24 184	24 184	24 184
Total	10	378 088 \$	55 607 \$	433 695 \$	647 605 \$

		2024			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	11	11 938 \$	97 \$	12 035 \$	16 259 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	11a	10 920	-	10 920	15 426
Banques et autres institutions financières	12	6 095	539	6 634	12 040
Obligations sécurisées	13	1 516	-	1 516	1 133
Actions	14	-	24 786	24 786	24 786
Créances achetées	15	-	-	-	-
Entreprises	16	197 596	934	198 530	298 717
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	16a	76 484	-	76 484	147 528
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	16b	121 112	-	121 112	150 255
Clientèle de détail	17	140 405	4 372	144 777	243 776
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	17a	40 719	252	40 971	41 266
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	17b	45 633	1 950	47 583	71 977
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	17c	54 053	2 170	56 223	130 533
Financement spécialisé	18	3 383	-	3 383	9 444
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	18a	2 448	-	2 448	8 349
Autres	19	-	23 765	23 765	23 765
Total	20	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2023 T4			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
Emprunteurs souverains	1	13 138 \$	96 \$	13 234 \$	16 283 \$
<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	1a	12 403	-	12 403	15 317
Banques et autres institutions financières	2	6 288	644	6 932	12 536
Obligations sécurisées	3	1 703	-	1 703	1 239
Actions	4	-	24 828	24 828	24 828
Créances achetées	5	-	-	-	-
Entreprises	6	197 173	1 006	198 179	293 263
<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	6a	78 267		78 267	145 341
<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	6b	118 906		118 906	146 916
Clientèle de détail	7	134 136	4 606	138 742	246 696
<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	7a	39 587	248	39 835	41 470
<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	7b	43 334	1 963	45 297	72 275
<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	7c	51 215	2 395	53 610	132 951
Financement spécialisé	8	3 368	-	3 368	9 742
<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	8a	2 846	-	2 846	8 919
Autres	9	-	25 071	25 071	25 071
Total	10	355 806 \$	56 251 \$	412 057 \$	629 658 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024				2024			
	N° de ligne	T2		T2		T1		T1	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864	\$ 441 593	\$ 355 806	\$ 25 539	\$ 14 560
Montant des actifs ⁴	2	4 334	4 388	162	528	8 415	8 317	(1 696)	(356)
Qualité des actifs ⁵	3	7 143	7 146	51	51	2 001	1 997	(363)	(363)
Mise à jour des modèles ⁶	4	-	-	-	-	577	577	-	-
Méthode et politique ⁷	5	-	-	-	-	1 354	1 354	(3 468)	(1 705)
Acquisitions et cessions ⁸	6	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	7	7 163	5 621	303	180	(9 031)	(7 118)	(513)	(272)
Autres ¹⁰	8	1 092	-	-	-	1 916	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	9	466 557	\$ 378 088	\$ 20 015	\$ 12 623	\$ 446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864

		2023				2023			
		T4		T3		T3		T3	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	10	419 671	\$ 336 604	\$ 22 595	\$ 13 541	\$ 421 019	\$ 335 109	\$ 22 664	\$ 13 654
Montant des actifs ⁴	11	352	2 100	2 394	804	4 754	5 198	385	140
Qualité des actifs ⁵	12	7 031	7 031	(189)	(192)	1 465	1 465	12	12
Mise à jour des modèles ⁶	13	-	-	-	-	40	40	-	-
Méthode et politique ⁷	14	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions ⁸	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁹	16	13 016	10 071	739	407	(6 840)	(5 208)	(466)	(265)
Autres ¹⁰	17	1 523	-	-	-	(767)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	18	441 593	\$ 355 806	\$ 25 539	\$ 14 560	\$ 419 671	\$ 336 604	\$ 22 595	\$ 13 541

		2023			
		T2		T2	
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	19	428 423	\$ 340 048	\$ 18 680	\$ 10 645
Montant des actifs ⁴	20	155	1 548	(941)	(417)
Qualité des actifs ⁵	21	4 966	4 966	63	48
Mise à jour des modèles ⁶	22	(1 625)	(1 625)	-	-
Méthode et politique ⁷	23	(20 739)	(13 525)	3 206	3 243
Acquisitions et cessions ⁸	24	5 019	-	1 418	-
Variations des taux de change ⁹	25	4 826	3 697	238	135
Autres ¹⁰	26	(6)	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	27	421 019	\$ 335 109	\$ 22 664	\$ 13 654

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le deuxième trimestre de 2024, le montant correspondant a augmenté dans différents portefeuilles des secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et, pour le deuxième trimestre de 2024, le montant correspondant a surtout augmenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2024		2023		
		T2	T1	T4	T3	T2
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	23 895	16 952	16 911	21 777	19 554
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	556	(1 925)	41	(1 407)	(1 397)
Mises à jour des modèles ²	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique ³	4	–	8 868	–	(3 459)	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	–	–	–	–	3 620
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl.	négl.	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	24 451	23 895	16 952	16 911	21 777

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2024		2023		
		T2	T1	T4	T3	T2
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	89 205	87 077	85 703	83 938	64 987
Croissance des activités ¹	2	2 476	1 413	2 267	1 765	1 542
Méthode et politique ²	3	–	–	–	–	14 103
Acquisitions et cessions ³	4	–	–	–	–	3 306
Variation dans les niveaux de risque ⁴	5	121	715	(893)	–	–
Revenus générés ⁵	6	s. o.				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période⁶	7	91 802	89 205	87 077	85 703	83 938

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprise.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans (présentées avec un décalage d'un mois) par rapport à l'IA.

⁵ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'approche standard.

⁶ La TD a adopté l'AS selon Bâle III à l'égard des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel au deuxième trimestre de 2023 conformément aux exigences du BSIF.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T2							
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²				Valeurs comptables des éléments ¹ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché			
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 308	\$ 6 119	\$ 6 451	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	(332)	\$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	87 665	87 437	86 552	-	-	886	-	(1)	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	166 346	166 346	1 713	-	-	164 633	-	-	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	5 646	5 049	2 515	-	3 795	-	-	(1 261)	
Dérivés	5	82 190	82 195	-	82 194	-	76 141	-	1	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	5 925	1 773	1 973	-	-	-	-	(200)	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	75 246	71 902	66 554	-	3 802	-	-	1 546	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	293 594	293 568	242 468	-	51 568	-	-	(468)	
Valeurs mobilières prises en pension	9	205 722	205 722	-	205 722	-	8 920	-	-	
Prêts hypothécaires résidentiels	10	326 032	326 032	326 836	-	-	-	-	(804)	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	221 197	221 197	221 420	-	-	-	-	(223)	
Cartes de crédit	12	39 421	39 421	30 951	-	7 901	-	-	569	
Entreprises et gouvernements	13	349 019	349 019	328 538	-	27 184	-	-	(6 703)	
Provision pour pertes sur créances	14	(7 545)	(7 545)	(1)	-	-	-	-	(7 544)	
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	4 183	4 183	4 183	-	-	-	-	-	
Participation dans Schwab	16	9 866	9 866	9 866	-	-	-	-	-	
Goodwill	17	18 658	18 658	-	-	-	-	-	18 658	
Autres immobilisations incorporelles	18	2 897	2 897	-	-	-	-	-	2 897	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 517	9 426	9 426	-	-	-	-	-	
Actifs d'impôt différé	20	4 806	4 695	2 096	-	-	-	-	2 599	
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	33 565	33 565	8 671	-	-	-	-	24 894	
Autres actifs	22	26 410	25 024	11 173	8 451	-	-	-	5 400	
Total de l'actif	23	1 966 668	\$ 1 956 549	\$ 1 361 385	\$ 296 367	\$ 94 250	\$ 250 580	\$ 39 028	\$	
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	31 221	\$ 31 221	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 27 548	\$ 3 673	\$	
Dérivés	25	69 742	69 742	-	69 742	-	68 290	-	-	
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	17 653	17 653	-	-	-	17 653	-	-	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	188 105	188 105	-	-	-	1	-	188 104	
Dépôts	28	1 203 771	1 203 771	-	-	-	-	-	1 203 771	
Acceptations	29	4 183	4 183	-	-	-	-	-	4 183	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	38 145	38 145	-	-	-	37 491	-	654	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	192 239	192 239	-	192 239	-	11 337	-	-	
Passifs de titrisation au coût amorti	32	12 581	12 581	-	-	-	-	-	12 581	
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	31 754	31 754	-	-	-	-	-	31 754	
Passifs liés aux assurances	34	5 824	17	-	-	-	-	-	17	
Autres passifs	35	48 150	43 838	-	-	-	-	-	43 838	
Billets et débiteures subordonnés	36	11 318	11 318	-	-	-	-	-	11 318	
Total du passif	37	1 854 686	\$ 1 844 567	\$ -	\$ 261 981	\$ -	\$ 162 320	\$ 1 499 893	\$	

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024					
		T2					
		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	2 002 582	\$ 1 361 385	\$ 296 367	\$ 94 250	\$ 250 580	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	424 301	–	261 981	–	162 320	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 578 281	1 361 385	34 386	94 250	88 260	
Éléments hors bilan	4	389 800	369 286	–	20 514	–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	49 388	–	49 388	–	–	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	74 352	–	74 352	–	–	
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	384 479	–	384 479	–	–	
Valeur réglementaire des expositions	8	2 476 300	\$ 1 730 671	\$ 542 605	\$ 114 764	\$ 88 260	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024						
		T2						
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
Valeur comptable brute des :					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³				Valeurs nettes
Prêts	1	3 895	\$ 900 451	\$ (7 545)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (7 537)	\$ 896 801
Titres de créance	2	–	309 405	(2)	–	–	(2)	309 403
Expositions hors bilan	3	204	727 342	(1 002)	–	–	(1 002)	726 544
Total	4	4 099	\$ 1 937 198	\$ (8 549)	\$ (1)	\$ (7)	\$ (8 541)	\$ 1 932 748
		2024						
		T1						
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
Valeur comptable brute des :					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³				Valeurs nettes
Prêts	5	3 709	\$ 887 428	\$ (7 265)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 255)	\$ 883 872
Titres de créance	6	–	312 892	(2)	–	–	(2)	312 890
Expositions hors bilan	7	197	707 630	(1 000)	–	–	(1 000)	706 827
Total	8	3 906	\$ 1 907 950	\$ (8 267)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (8 257)	\$ 1 903 589
		2023						
		T4						
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
Valeur comptable brute des :					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³				Valeurs nettes
Prêts	9	3 299	\$ 880 426	\$ (7 130)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 120)	\$ 876 595
Titres de créance	10	–	312 601	(2)	–	–	(2)	312 599
Expositions hors bilan	11	107	712 370	(1 049)	–	–	(1 049)	711 428
Total	12	3 406	\$ 1 905 397	\$ (8 181)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (8 171)	\$ 1 900 622
		2023						
		T3						
		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	
Valeur comptable brute des :					Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴		
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³				Valeurs nettes
Prêts	13	2 980	\$ 855 082	\$ (6 782)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (6 772)	\$ 851 280
Titres de créance	14	–	309 572	(1)	–	–	(1)	309 571
Expositions hors bilan	15	97	690 291	(988)	–	–	(988)	689 400
Total	16	3 077	\$ 1 854 945	\$ (7 771)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 761)	\$ 1 850 251

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 2 726 millions de dollars au 31 janvier 2024; 2 175 millions de dollars au 31 octobre 2023; 1 954 millions de dollars au 31 juillet 2023) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 169 millions de dollars au 30 avril 2024 (1 141 millions de dollars au 31 janvier 2024; 1 124 millions de dollars au 31 octobre 2023; 1 026 millions de dollars au 31 juillet 2023) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2023									
		T2									
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		
Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴					Valeurs nettes		
Prêts	1	2 659	\$ 832 993	\$ (6 641)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (6 629)	\$ (6 629)	\$ (6 629)	\$ 829 011	\$
Titres de créance	2	–	334 319	(2)	–	–	(2)	(2)	(2)	334 317	
Expositions hors bilan	3	104	689 916	(1 000)	–	–	(1 000)	(1 000)	(1 000)	689 020	
Total	4	2 763	\$ 1 857 228	\$ (7 643)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (7 631)	\$ (7 631)	\$ (7 631)	\$ 1 852 348	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 646 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 013 millions de dollars au 30 avril 2023 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T2					2024 T1				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	325 795	\$ 578 551	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 118	319 874	\$ 571 263	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 65
Titres de créance		2	308 520	885	–	–	885	311 873	1 019	–	–	1 019
Total		3	634 315	\$ 579 436	\$ 495 759	\$ 82 674	\$ 1 003	631 747	\$ 572 282	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 1 084
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	<i>2 326</i>	<i>1 569</i>	<i>1 372</i>	<i>197</i>	<i>–</i>	<i>2 208</i>	<i>1 501</i>	<i>1 313</i>	<i>188</i>	<i>–</i>
			2023 T4					2023 T3				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	310 815	\$ 572 910	\$ 488 142	\$ 84 697	\$ 71	301 564	\$ 556 498	\$ 473 115	\$ 83 314	\$ 69
Titres de créance		6	311 632	969	–	–	969	308 597	975	–	–	975
Total		7	622 447	\$ 573 879	\$ 488 142	\$ 84 697	\$ 1 040	610 161	\$ 557 473	\$ 473 115	\$ 83 314	\$ 1 044
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	<i>1 836</i>	<i>1 463</i>	<i>1 283</i>	<i>180</i>	<i>–</i>	<i>1 622</i>	<i>1 358</i>	<i>1 196</i>	<i>162</i>	<i>–</i>
			2023 T2									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	293 093	\$ 542 559	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 31					
Titres de créance		10	333 461	858	–	–	858					
Total		11	626 554	\$ 543 417	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 889					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	<i>1 359</i>	<i>1 300</i>	<i>1 129</i>	<i>171</i>	<i>–</i>					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 30 avril 2024, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,4 milliard de dollars (une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 janvier 2024; une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2023; une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 juillet 2023; une diminution de 0,3 milliard de dollars au 30 avril 2023) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2						2024 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	456 997	\$ 72 572	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 529 569	\$ 450 730	\$ 70 747	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 521 477
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	40 416	130 940	–	–	–	171 356	39 461	128 954	–	–	–	168 415
3	Autres expositions aux produits de détail	96 388	8 767	–	–	48	105 203	94 129	8 647	–	–	46	102 822
4	Total	593 801	212 279	–	–	48	806 128	584 320	208 348	–	–	46	792 714
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	298 076	103 028	233 896	25 113	24 792	684 905	293 396	98 989	230 230	21 860	22 803	667 278
6	Emprunteurs souverains	392 439	11 846	68 493	24 473	9 660	506 911	382 951	11 787	65 469	22 178	9 258	491 643
7	Banques	27 893	3 188	134 998	18 266	2 595	186 940	25 660	3 246	112 674	15 644	2 510	159 734
8	Total	718 408	118 062	437 387	67 852	37 047	1 378 756	702 007	114 022	408 373	59 682	34 571	1 318 655
9	Total	1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	722 350	\$ 175 109	\$ 121 270	\$ 19 741	\$ 9 711	\$ 1 048 181	\$ 701 932	\$ 171 916	\$ 116 132	\$ 17 617	\$ 9 662	\$ 1 017 259
11	États-Unis	531 098	150 443	182 093	19 499	25 207	908 340	523 465	146 032	171 271	18 527	23 139	882 434
Autres pays													
12	Europe	42 266	4 209	94 243	17 452	1 716	159 886	44 071	3 855	91 331	15 721	1 345	156 323
13	Autres	16 495	580	39 781	11 160	461	68 477	16 859	567	29 639	7 817	471	55 353
14	Total	58 761	4 789	134 024	28 612	2 177	228 363	60 930	4 422	120 970	23 538	1 816	211 676
15	Total	1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	433 156	\$ 244 044	\$ 432 565	\$ 37 033	\$ 17 762	\$ 1 164 560	\$ 413 970	\$ 238 266	\$ 405 972	\$ 33 173	\$ 16 497	\$ 1 107 878
17	De 1 an à 5 ans	585 275	84 167	4 822	21 937	19 073	715 274	577 209	82 209	2 401	19 084	17 855	698 758
18	Plus de 5 ans	293 778	2 130	–	8 882	260	305 050	295 148	1 895	–	7 425	265	304 733
19	Total	1 312 209	\$ 330 341	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 095	\$ 2 184 884	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	38 710	\$ 6 542	\$ 4	\$ 58	\$ 2 418	\$ 47 732	\$ 38 149	\$ 5 715	\$ 9	\$ 89	\$ 2 140	\$ 46 102
21	Non résidentiel	57 440	8 977	32	278	677	67 404	55 404	9 289	37	445	688	65 863
22	Total des prêts immobiliers	96 150	15 519	36	336	3 095	115 136	93 553	15 004	46	534	2 828	111 965
23	Agriculture	11 479	776	5	62	33	12 355	11 146	723	5	52	29	11 955
24	Automobile	17 647	6 457	2	1 255	437	25 798	16 593	6 299	4	1 410	340	24 646
25	Services financiers	61 607	16 381	387 770	31 299	5 193	502 250	58 486	16 653	367 039	26 522	4 800	473 500
26	Alimentation, boissons et tabac	8 340	4 058	4	1 623	465	14 490	8 007	4 037	8	1 752	522	14 326
27	Foresterie	1 619	854	–	17	154	2 644	1 507	920	–	12	141	2 580
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	387 526	9 726	46 817	23 867	6 867	474 803	377 522	9 624	38 888	20 611	6 647	453 292
29	Services de santé et services sociaux	25 592	4 219	165	77	4 829	34 882	25 375	3 899	116	84	4 003	33 477
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	7 096	2 743	11	15	1 162	11 027	6 580	2 801	23	6	1 085	10 495
31	Métaux et mines	4 715	3 558	324	890	901	10 388	4 568	3 276	312	598	809	9 563
32	Pétrole et gaz	4 811	5 625	1 238	1 401	1 547	14 622	5 307	5 143	958	1 227	1 599	14 234
33	Énergie et services publics	16 212	12 856	7	1 780	5 212	36 067	16 668	12 688	9	1 764	5 166	36 295
34	Services professionnels et autres	23 558	9 978	278	924	1 881	36 619	23 102	8 882	241	880	1 804	34 909
35	Commerce de détail	8 898	3 999	62	227	588	13 774	8 732	3 906	38	234	541	13 451
36	Fabrication – divers et vente de gros	15 331	9 315	328	992	784	26 750	15 339	8 917	258	1 051	894	26 459
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	8 411	5 447	86	1 457	753	16 154	9 685	5 527	213	1 266	557	17 248
38	Transports	8 204	3 011	1	811	2 012	14 039	7 921	2 806	–	781	1 883	13 391
39	Autres	11 212	3 540	253	819	1 134	16 958	11 916	2 917	215	898	923	16 869
40	Total	718 408	\$ 118 062	\$ 437 387	\$ 67 852	\$ 37 047	\$ 1 378 756	702 007	\$ 114 022	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 571	\$ 1 318 655

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023 T4						2023 T3					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel		1	449 904	\$ 70 063	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 519 967	\$ 437 640	\$ 68 093	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 505 733
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		2	39 365	130 628	–	–	–	169 993	38 239	132 014	–	–	–	170 253
Autres expositions aux produits de détail		3	93 950	8 625	–	–	46	102 621	89 662	8 375	–	–	43	98 080
		4	583 219	209 316	–	–	46	792 581	565 541	208 482	–	–	43	774 066
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises		5	289 697	99 557	220 898	26 063	21 650	657 865	280 660	92 216	203 578	20 924	21 229	618 607
Emprunteurs souverains		6	406 942	11 447	73 605	26 043	9 502	527 539	389 128	12 578	78 664	24 667	9 366	514 403
Banques		7	25 605	3 386	126 963	17 886	2 612	176 452	23 623	3 247	121 378	16 932	2 303	167 483
		8	722 244	114 390	421 466	69 992	33 764	1 361 856	693 411	108 041	403 620	62 523	32 898	1 300 493
Total		9	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437	\$ 1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559
Par pays où le risque est assumé														
Canada		10	710 214	\$ 169 359	\$ 138 590	\$ 18 391	\$ 9 353	\$ 1 045 907	691 845	\$ 166 047	\$ 125 781	\$ 15 951	\$ 9 640	\$ 1 009 264
États-Unis		11	535 518	148 614	158 858	21 306	23 013	887 309	506 620	146 320	155 356	20 140	21 903	850 339
Autres pays														
Europe		12	44 746	4 079	83 702	18 111	1 074	151 712	45 388	3 675	82 869	17 176	1 240	150 348
Autres		13	14 985	1 654	40 316	12 184	370	69 509	15 099	481	39 614	9 256	158	64 608
		14	59 731	5 733	124 018	30 295	1 444	221 221	60 487	4 156	122 483	26 432	1 398	214 956
Total		15	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437	\$ 1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an		16	420 458	\$ 237 330	\$ 419 890	\$ 37 696	\$ 14 391	\$ 1 129 765	382 622	\$ 235 192	\$ 401 620	\$ 33 027	\$ 15 305	\$ 1 067 766
De 1 an à 5 ans		17	587 257	84 543	1 576	24 060	19 143	716 579	585 934	79 620	2 000	21 248	17 241	706 043
Plus de 5 ans		18	297 748	1 833	–	8 236	276	308 093	290 396	1 711	–	8 248	395	300 750
Total		19	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437	\$ 1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel		20	38 364	\$ 5 614	\$ 11	\$ 51	\$ 2 223	\$ 46 263	37 531	\$ 5 240	\$ 3	\$ 65	\$ 2 244	\$ 45 083
Non résidentiel		21	55 552	9 269	41	293	703	65 858	53 784	8 480	24	247	722	63 257
Total des prêts immobiliers		22	93 916	14 883	52	344	2 926	112 121	91 315	13 720	27	312	2 966	108 340
Agriculture		23	10 550	696	5	110	27	11 388	10 278	592	10	54	33	10 967
Automobile		24	15 788	6 403	4	1 271	363	23 829	15 199	6 255	5	1 028	343	22 830
Services financiers		25	59 989	15 669	379 468	31 962	4 523	491 611	57 235	15 049	353 512	27 233	4 194	457 223
Alimentation, boissons et tabac		26	7 951	3 977	10	1 821	450	14 209	7 601	3 768	2	1 871	431	13 673
Foresterie		27	1 553	831	–	19	145	2 548	1 624	788	–	14	107	2 533
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		28	401 025	9 417	36 793	25 020	6 872	479 127	383 073	8 235	43 805	23 241	6 487	464 841
Services de santé et services sociaux		29	24 982	4 285	205	62	3 843	33 377	23 966	4 082	169	64	3 609	31 890
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		30	6 616	2 797	18	11	1 096	10 538	7 081	2 634	13	14	1 111	10 853
Métaux et mines		31	4 416	3 328	254	700	855	9 553	4 605	3 188	251	561	855	9 460
Pétrole et gaz		32	5 041	5 435	764	1 476	1 153	13 869	5 070	5 015	1 952	1 284	1 532	14 853
Énergie et services publics		33	16 943	12 481	15	1 777	5 071	36 287	15 720	13 207	51	2 059	4 993	36 030
Services professionnels et autres		34	22 920	9 247	2 557	930	1 781	37 435	21 972	8 778	3 190	725	1 698	36 363
Commerce de détail		35	9 318	3 240	40	210	556	13 364	9 873	2 990	66	265	532	13 726
Fabrication – divers et vente de gros		36	15 386	9 119	445	830	659	26 439	15 070	8 770	91	833	695	25 459
Télécommunications, câblodistribution et médias		37	8 569	5 602	–	1 399	567	16 137	8 128	5 324	–	1 380	551	15 383
Transports		38	8 164	2 853	–	787	1 944	13 748	7 970	2 692	28	657	1 863	13 210
Autres		39	9 117	4 127	836	1 263	933	16 276	7 631	2 954	448	928	898	12 859
Total		40	722 244	\$ 114 390	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 764	\$ 1 361 856	693 411	\$ 108 041	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 898	\$ 1 300 493

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2023							
	T2							
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total		
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	425 415	\$ 67 532	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 492 947	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	36 706	131 901	–	–	–	168 607	
Autres expositions aux produits de détail	3	88 003	8 361	–	–	43	96 407	
Total	4	550 124	207 794	–	–	43	757 961	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	279 707	94 103	194 696	21 930	20 794	611 230	
Emprunteurs souverains	6	435 021	12 335	94 788	27 445	9 859	579 448	
Banques	7	26 588	2 895	96 970	15 558	2 517	144 528	
Total	8	741 316	109 333	386 454	64 933	33 170	1 335 206	
Total	9	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	693 041	\$ 166 394	\$ 126 650	\$ 17 538	\$ 9 834	\$ 1 013 457	\$
États-Unis	11	521 156	146 248	145 780	20 787	21 794	855 765	
Autres pays								
Europe	12	59 600	3 877	80 040	16 748	1 270	161 535	
Autres	13	17 643	608	33 984	9 860	315	62 410	
Total	14	77 243	4 485	114 024	26 608	1 585	223 945	
Total	15	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	401 209	\$ 235 422	\$ 384 930	\$ 35 078	\$ 14 735	\$ 1 071 374	\$
De 1 an à 5 ans	17	584 617	79 781	1 524	20 762	18 088	704 772	
Plus de 5 ans	18	305 614	1 924	–	9 093	390	317 021	
Total	19	1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	37 650	\$ 5 221	\$ 2	\$ 105	\$ 2 179	\$ 45 157	\$
Non résidentiel	21	53 528	9 089	5	403	707	63 732	
Total des prêts immobiliers	22	91 178	14 310	7	508	2 886	108 889	
Agriculture	23	10 230	589	11	90	38	10 958	
Automobile	24	14 659	6 316	4	863	336	22 178	
Services financiers	25	59 666	15 390	328 997	26 823	4 028	434 904	
Alimentation, boissons et tabac	26	7 943	3 974	3	1 736	407	14 063	
Foresterie	27	1 612	900	–	24	78	2 614	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	427 977	8 219	53 719	25 380	6 869	522 164	
Services de santé et services sociaux	29	24 780	3 887	91	129	3 483	32 370	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 509	2 457	1	17	1 087	10 071	
Métaux et mines	31	4 485	3 304	305	595	913	9 602	
Pétrole et gaz	32	4 845	5 220	712	1 220	1 219	13 216	
Énergie et services publics	33	15 882	13 132	46	2 351	5 439	36 850	
Services professionnels et autres	34	22 454	8 813	1 873	678	1 652	35 470	
Commerce de détail	35	10 086	3 031	58	228	545	13 948	
Fabrication – divers et vente de gros	36	14 601	8 881	89	935	785	25 291	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	8 199	5 301	–	1 295	592	15 387	
Transports	38	8 278	2 582	18	787	1 900	13 565	
Autres	39	7 932	3 027	520	1 274	913	13 666	
Total	40	741 316	\$ 109 333	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 170	\$ 1 335 206	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2								2024 T1														
N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴								
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan												
Catégories d'actifs																								
1	65	\$	–	\$	582	\$	–	\$	104	\$	17,87	%	94	\$	–	\$	580	\$	–	\$	97	\$	16,72	%
2	–		–		10		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
3	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
4	3 260		–		3 260		–		806		24,72		2 561		–		2 561		–		539		21,05	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
5	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
6	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
7	996		451		893		59		877		92,12		1 179		473		972		62		934		90,33	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
8	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont le financement spécialisé</i>																								
9	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dette subordonnée, actions et autres fonds propres</i>																								
10	16 793		4 625		16 793		1 850		25 122		134,75		15 982		4 294		15 982		1 718		24 786		140,03	
<i>Clientèle de détail</i>																								
11	3 419		5 257		2 297		1 167		2 220		64,09		3 275		5 049		2 184		1 109		2 106		63,95	
<i>Immobilier</i>																								
12	3 696		1 899		3 696		760		2 177		48,86		3 800		1 680		3 800		672		2 157		48,23	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>																								
13	3 696		1 899		3 696		760		2 177		48,86		3 800		1 680		3 800		672		2 157		48,23	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																								
14	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																								
15	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																								
16	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																								
17	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																								
18	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Prêts hypothécaires inversés</i>																								
19	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Titres adossés à des créances hypothécaires</i>																								
20	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Expositions en défaut</i>																								
21	88		–		83		–		117		140,96		82		–		77		–		109		141,56	
<i>Autres actifs⁵</i>																								
22	31 018		–		31 018		–		24 184		77,97		31 058		–		31 058		–		23 765		76,52	
23	59 335	\$	12 232	\$	58 632	\$	3 836	\$	55 607	\$	89,02	%	58 031	\$	11 496	\$	57 214	\$	3 561	\$	54 493	\$	89,66	%
2023																								
T4																								
T3																								
N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴								
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan												
Catégories d'actifs																								
24	116	\$	–	\$	597	\$	–	\$	96	\$	16,08	%	130	\$	–	\$	564	\$	–	\$	87	\$	15,43	%
25	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
26	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
27	2 936		–		2 936		–		644		21,93		2 568		–		2 566		–		609		23,73	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
28	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
29	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
30	1 251		487		1 043		64		1 006		90,88		1 191		435		1 122		59		1 080		91,45	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																								
31	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont le financement spécialisé</i>																								
32	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dette subordonnée, actions et autres fonds propres</i>																								
33	15 445		4 332		15 445		1 733		24 828		144,53		14 948		4 095		14 948		1 638		24 421		147,24	
<i>Clientèle de détail</i>																								
34	2 963		5 163		2 160		1 143		2 116		64,06		2 923		4 894		2 052		1 075		2 011		64,31	
<i>Immobilier</i>																								
35	4 018		1 959		4 018		784		2 382		49,60		3 954		2 051		3 954		820		2 446		51,24	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>																								
36	4 018		1 959		4 018		784		2 382		49,60		3 954		2 051		3 954		820		2 446		51,24	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																								
37	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																								
38	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																								
39	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																								
40	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																								
41	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Prêts hypothécaires inversés</i>																								
42	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Titres adossés à des créances hypothécaires</i>																								
43	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
<i>Expositions en défaut</i>																								
44	84		–		76		–		108		142,11		79		–		73		–		104		142,47	
<i>Autres actifs⁵</i>																								
45	31 912		–		31 912		–		25 071		78,56		30 068		–		30 068		–		22 625		75,25	
46	58 725	\$	11 941	\$	58 187	\$	3 724	\$	56 251	\$	90,86	%	55 861	\$	11 475	\$	55 347	\$	3 592	\$	53 383	\$	90,57	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4) (suite)¹

		2023							
		T2							
Catégories d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	249	\$ –	\$ 671	\$ –	85	\$ 12,67	%	
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–		
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–		
Banques	4	2 492	–	2 492	–	584	23,43		
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	–	–	–	–	–	–		
Obligations sécurisées	6	–	–	–	–	–	–		
Entreprises	7	1 327	446	1 271	60	1 223	91,89		
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	–	–	–	–	–	–		
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	10	16 375	4 080	16 375	1 632	25 194	139,91		
Clientèle de détail	11	2 871	4 915	2 115	1 086	2 054	64,17		
Immobilier	12	4 030	2 248	4 030	899	2 565	52,04		
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13	4 030	2 248	4 030	899	2 565	52,04		
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17	–	–	–	–	–	–		
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18	–	–	–	–	–	–		
Prêts hypothécaires inversés	19	–	–	–	–	–	–		
Titres adossés à des créances hypothécaires	20	–	–	–	–	–	–		
Expositions en défaut	21	79	–	74	–	106	143,24		
Autres actifs ⁵	22	29 452	–	29 452	–	22 234	75,49		
Total	23	56 875	\$ 11 689	\$ 56 480	\$ 3 677	\$ 54 045	\$ 89,84	%	

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2																				Pondération des risques		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
No de ligne		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	techniques ARC) ¹		
Catégories d'actifs																														
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	64 \$		518																										
2	Entités du secteur public	10																												
3	Banques multilatérales de développement																													
4	Banques			3 067															193											
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
5	Obligations sécurisées																													
6	Entreprises			13																										
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>																													
7	Dont le financement spécialisé																													
8	Dette subordonnée, actions et autres																													
9	fonds propres	2 067		696																										
10	Clients de détail		629																											
11	Immobilier			525	417	539	884							1 895																
	<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>			525	417	539	884							1 895																
12	<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>																													
13	<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>																													
14	<i>Dont l'immobilier commercial général</i>																													
15	<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>																													
16	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>																													
17	Prêts hypothécaires inversés																													
18	Titres adossés à des créances hypothécaires																													
19	Expositions en défaut																													
20	Autres actifs ²	6 834																	24 184				69							
21	Total	8 975 \$	629	4 819	417	539	884			130				1 895	2 835				30 255				99	10 428	367		196		62 468 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		No de ligne	2024 T1																				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹							
			Pondération des risques																											
			0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																														
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	93 \$			487																									590 \$
Entités du secteur public	2	–			–																									–
Banques multilatérales de développement	3	–			–																									–
Banques	4	–			2 527															34									2 561	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5	–			–																								–	
Obligations sécurisées	6	–			–																								–	
Entreprises	7	33			–						147																		1 034	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8	–			–						–																		–	
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9	–			–						–																		–	
Dette subordonnée, actions et autres	10	–			–						–																		–	
Fonds propres	11	2 012			576															4 692				30	10 051	339			17 700	
Clients de détail	12	607			–						3				1 909														3 293	
Immobilier	13	–			517	427	550	930			3				1 909														4 472	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	14	–			517	427	550	930			3				1 909														4 472	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	15	–			–						–				–														–	
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	16	–			–						–				–														–	
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	17	–			–						–				–														–	
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	18	–			–						–				–														–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	19	–			–						–				–														–	
Prêts hypothécaires inversés	20	–			–						–				–														–	
Titres adossés à des créances hypothécaires	21	–			–						–				–														–	
Expositions en défaut	22	7 292			–						–				–					13				64					77	
Autres actifs ²	23	–			–						–				–					23 766				–					31 058	
Total		9 397 \$	607	4 140	427	550	930	–	–	–	150	–	–	–	1 909	2 686	–	–	–	29 359	–	–	–	94	10 051	339	–	136	60 775 \$	

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		No de ligne	2023 T4																				Pondération des risques		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹				
			0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
Catégories d'actifs																													
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	115 \$			482																								
Entités du secteur public	2																												
Banques multilatérales de développement	3																												
Banques	4				2 864															72								2 936	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																												
Obligations sécurisées	6																												
Entreprises	7				34						150										923							1 107	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																												
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																												
Dette subordonnée, actions et autres	10																												
fonds propres	11	2 082				759																						17 178	
Clients de détail	12		600																									3 303	
Immobilier	13				498	419	532	938				2				2 413												4 802	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	14				498	419	532	938				2				2 413												4 802	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	15																												
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	16																												
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	17																												
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	18																												
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	19																												
Prêts hypothécaires inversés	20																												
Titres adossés à des créances hypothécaires	21																												
Expositions en défaut	22																											76	
Autres actifs ²	23	6 841																		25 071				63				31 912	
Total		9 038 \$	600	4 637	419	532	938	2	152	2 413	2 703	30 693	93	9 330	363	61 911													

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	No de ligne	2023 T3																				Pondération des risques					
																					Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres
Catégories d'actifs																											
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	129 \$		435																							
Entités du secteur public	2																										
Banques multilatérales de développement	3																										
Banques	4			2 446															120								
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																										
Obligations sécurisées	6																										
Entreprises	7			32						149					7					993							
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																										
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																										
Dette subordonnée, actions et autres fonds propres	10	1 978		645																							
Cliens de détail	11		558																	4 295				30	9 247	391	
Immobilier	12			439	391	496	863								2 585												
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13			439	391	496	863								2 585												
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14																										
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																										
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																										
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																										
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																										
Prêts hypothécaires inversés	19																										
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																										
Expositions en défaut	21																			13				60			
Autres actifs ²	22	7 443																		22 625							
Total	23	9 550 \$	558	3 997	391	496	863			149				2 585	2 576				28 046				90	9 247	391		58 939 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	No de ligne	2023																												
		T2																												
		Pondération des risques																				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹								
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %		130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres		
Catégories d'actifs																														
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	248 \$		423																									671 \$	
Entités du secteur public	2																													
Banques multilatérales de développement	3																													
Banques	4			2 385															107										2 492	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																													
Obligations sécurisées	6																													
Entreprises	7			33						160				7					1 131										1 331	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																													
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																													
Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	2 032		1 400																										
Cliens de détail	11		578																											
Immobilier	12			426	375	498	869								2 761															3 201
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13			426	375	498	869								2 761															4 929
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14																													
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																													
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																													
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																													
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																													
Prêts hypothécaires inversés	19																													
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																													
Expositions en défaut	21																													
Autres actifs ²	22	7 218																												29 452
Total	23	9 498 \$	578	4 667	375	498	869			160				2 761	2 630					22 234						92	10 054	211		60 157 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2024 T2				2024 T1			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	1	15 101 \$	3 759 \$	30,89 %	16 263 \$	14 937 \$	3 594 \$	31,00 %	16 051 \$
40-70 %	2	1 456	1 420	40,00	2 025	1 518	1 350	40,00	2 059
75-80 %	3	2 238	2 975	20,07	2 835	2 116	2 892	19,70	2 686
85-89 %	4	4	478	40,00	196	4	330	40,00	136
90-100 %	5	29 139	3 099	36,07	30 255	28 360	2 818	35,48	29 359
105-130 %	6	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	7	99	-	-	99	94	-	-	94
250 %	8	10 428	1	40,04	10 428	10 051	-	39,90	10 051
400 %	9	167	500	40,00	367	134	512	40,00	339
1 250 %	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	11	58 632 \$	12 232 \$	31,36 %	62 468 \$	57 214 \$	11 496 \$	31,22 %	60 775 \$
		2023 T4				2023 T3			
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Moins de 40 %	12	15 016 \$	3 693 \$	31,04 %	16 163 \$	14 772 \$	3 482 \$	31,09 %	15 854 \$
40-70 %	13	1 781	1 959	40,00	2 564	1 914	2 051	40,00	2 734
75-80 %	14	2 112	2 956	19,97	2 702	2 018	2 825	19,76	2 576
85-89 %	15	-	-	-	-	-	-	-	-
90-100 %	16	29 713	2 779	35,30	30 696	27 114	2 618	35,61	28 047
105-130 %	17	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	18	93	-	-	93	91	-	-	91
250 %	19	9 330	-	39,90	9 330	9 246	1	39,92	9 246
400 %	20	142	554	40,00	363	192	498	40,00	391
1 250 %	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	22	58 187 \$	11 941 \$	31,18 %	61 911 \$	55 347 \$	11 475 \$	31,31 %	58 939 \$
		2023 T2							
Coefficient de pondération des risques		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)				
Moins de 40 %	23	15 380 \$	3 550 \$	31,13 %	16 486 \$				
40-70 %	24	2 022	2 248	40,00	2 921				
75-80 %	25	2 068	2 816	19,93	2 630				
85-89 %	26	-	-	-	-				
90-100 %	27	26 865	2 548	35,36	27 765				
105-130 %	28	-	-	-	-				
150 %	29	91	-	-	91				
250 %	30	10 053	1	39,92	10 053				
400 %	31	1	526	40,00	211				
1 250 %	32	-	-	-	-				
Expositions totales	33	56 480 \$	11 689 \$	31,46 %	60 157 \$				

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			au bilan	hors bilan										
			initiales ³	avant prise en compte des FCEC ³										
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 454	\$ 12 705	\$ 37,09	% 21 826	\$ 0,11	% 5 903	29,19	% 2,2	3 846	\$ 17,62	% 6	\$ 6
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 657	4 087	37,33	10 152	0,19	2 424	27,28	2,7	2 867	28,24	5	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 149	17 339	38,51	32 311	0,34	8 372	27,58	2,0	10 341	32,00	31	
4	De 0,50 à <0,75	B+	12 082	6 816	37,20	13 782	0,66	2 602	28,49	1,9	6 185	44,88	26	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	28 095	13 885	36,01	31 640	1,69	12 989	37,72	2,2	26 584	84,02	203	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 237	566	49,55	1 374	9,64	323	41,99	2,1	2 245	163,39	55	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 386	729	41,22	3 563	23,98	914	46,44	1,8	8 028	225,32	397	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	717	92	44,50	716	100,00	539	64,44	1,8	2 668	372,63	266	
9	Total		107 777	\$ 56 219	\$ 37,48	% 115 364	\$ 2,16	% 34 052	31,74	% 2,1	62 764	\$ 54,41	% 989	\$ 293
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 674	\$ 4 074	\$ 60,30	% 9 155	\$ 0,06	% 166	26,03	% 3,3	1 265	\$ 13,82	% 1	\$ 1
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 699	1 008	61,48	2 320	0,23	61	23,82	2,5	634	27,33	1	
12	De 0,25 à <0,50	BBB	1 890	2 170	58,27	3 154	0,49	85	29,28	2,5	1 463	46,39	5	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	28 345	9 267	57,54	33 668	0,64	4 407	31,15	3,2	19 537	58,03	67	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 549	11 575	47,56	25 030	1,54	6 932	35,17	3,0	21 547	86,08	138	
15	De 2,50 à <10,00	B-	6 470	2 560	55,52	5 637	4,71	1 340	38,09	2,8	7 070	125,42	101	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	5 184	887	49,58	5 623	31,22	713	41,89	2,4	12 226	217,43	745	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	592	88	44,36	631	100,00	143	71,15	1,9	5 186	821,87	34	
18	Total		70 403	\$ 31 629	\$ 54,00	% 85 218	\$ 3,85	% 13 846	32,98	% 3,0	68 928	\$ 80,88	% 1 092	\$ 38

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

Canada ⁷	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			au bilan	hors bilan										
			initiales ³	avant prise en compte des FCEC ³										
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	40 260	\$ 127 954	\$ 41,07	% 90 162	\$ 0,09	% 899	38,27	% 2,2	20 424	\$ 22,65	% 31	\$ 3
20	De 0,15 à <0,25	BB+	8 980	7 117	45,09	11 644	0,19	132	29,78	2,1	3 760	32,29	7	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	11 791	9 907	41,53	15 327	0,35	287	30,66	2,2	6 423	41,91	17	
22	De 0,50 à <0,75	B+	3 759	2 826	40,15	4 870	0,66	94	30,32	1,9	2 570	52,77	10	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 627	5 531	45,02	7 490	1,65	316	24,96	1,7	4 261	56,89	26	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 119	588	40,97	1 358	9,64	29	36,43	1,8	2 010	148,01	48	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 005	877	55,30	1 373	21,25	27	37,57	2,7	2 725	198,47	110	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	128	7	11,31	129	100,00	8	46,18	1,3	377	292,25	33	
27	Total		72 669	\$ 154 807	\$ 41,49	% 132 353	\$ 0,65	% 1 790	35,58	% 2,2	42 550	\$ 32,15	% 282	\$ 51
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	14 097	\$ 19 645	\$ 52,43	% 24 419	\$ 0,07	% 227	34,61	% 3,3	5 333	\$ 21,84	% 6	\$ 6
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 246	5 438	35,69	6 202	0,23	84	38,44	3,0	2 756	44,44	5	
30	De 0,25 à <0,50	BBB	4 813	7 063	38,57	7 537	0,49	83	38,65	2,5	4 433	58,82	14	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	12 702	16 710	38,68	19 166	0,63	259	35,31	2,9	12 242	63,87	42	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 024	7 119	39,42	9 829	1,45	211	31,09	3,0	7 581	77,13	44	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 831	1 464	40,65	1 551	4,71	50	25,14	2,8	1 325	85,43	18	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 483	1 113	48,33	2 021	29,82	39	31,50	2,5	3 301	163,33	186	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	32	34	40,43	45	100,00	5	24,94	1,8	141	313,33	-	
36	Total		46 228	\$ 58 586	\$ 43,32	% 70 770	\$ 1,49	% 958	34,77	% 3,0	37 112	\$ 52,44	% 315	\$ 1

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

	2024
N° de ligne	T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	\$								
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 597	\$	11 642	\$	21 530	0,11	5 691	28,40	2,3	3 779	17,55	6	\$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 395		3 626		9 841	0,19	2 371	26,97	2,7	2 772	28,17	5	
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 300		17 959		32 558	0,34	8 404	27,77	2,1	10 536	32,36	31	
	4	De 0,50 à <0,75	B+	11 822		6 322		13 397	0,66	2 608	27,86	1,9	5 958	44,47	25	
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 716		12 885		30 855	1,71	13 111	36,70	2,2	25 015	81,07	193	
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 514		456		1 528	9,64	338	49,95	2,1	3 019	197,58	74	
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 004		833		3 263	22,40	867	44,60	1,6	6 975	213,76	330	
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	620		71		616	100,00	478	65,28	1,9	2 096	340,26	301	
	9	Total		106 968	\$	53 794	\$	113 588	1,99	33 854	31,24	2,2	60 150	52,95	965	\$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 257	\$	3 553	\$	8 434	0,06	159	25,97	3,5	1 207	14,31	1	\$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 847		1 080		2 476	0,23	56	18,18	2,3	508	20,52	1	
	12	De 0,25 à <0,50	BBB	1 838		2 562		3 343	0,49	93	31,51	2,6	1 684	50,37	5	
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	27 013		8 849		32 086	0,64	4 438	31,73	3,2	19 041	59,34	65	
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	18 920		11 137		24 022	1,54	7 185	35,31	3,1	20 967	87,28	134	
	15	De 2,50 à <10,00	B-	6 405		1 756		5 035	4,71	1 232	37,01	3,0	6 170	122,54	88	
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 556		739		4 928	29,60	670	41,28	2,5	10 619	215,48	610	
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	508		60		535	100,00	131	67,17	2,1	4 149	775,51	28	
	18	Total		67 344	\$	29 736	\$	80 859	3,50	13 963	32,92	3,1	64 345	79,58	932	\$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	moyen (%)	techniques ARC ⁴	\$								
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 939	\$	121 453	\$	87 495	0,09	901	38,05	2,2	19 660	22,47	30	\$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	10 495		7 437		13 142	0,19	147	29,89	2,6	4 543	34,57	8	
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 341		11 867		16 182	0,34	283	30,25	2,2	6 489	40,10	17	
	22	De 0,50 à <0,75	B+	3 297		2 022		4 121	0,66	81	31,83	1,8	2 212	53,68	9	
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 001		5 750		8 016	1,69	338	25,76	2,1	4 721	58,89	30	
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	855		450		1 046	9,64	20	37,16	2,0	1 589	151,91	37	
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	634		1 063		1 065	22,34	24	37,07	2,7	2 101	197,28	90	
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	154		89		182	100,00	8	39,68	1,6	406	223,08	49	
	27	Total		73 716	\$	150 131	\$	131 249	0,64	1 801	35,31	2,2	41 721	31,79	270	\$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 964	\$	17 787	\$	22 885	0,07	228	35,41	3,4	5 155	22,53	6	\$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 022		5 497		6 280	0,23	90	37,37	2,9	2 664	42,42	5	
	30	De 0,25 à <0,50	BBB	4 214		6 802		6 942	0,49	90	38,18	2,8	4 248	61,19	13	
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	12 926		15 791		19 072	0,63	259	35,48	2,9	12 183	63,88	42	
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	6 606		7 527		9 651	1,48	209	31,10	3,1	7 566	78,40	44	
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 744		1 475		1 441	4,71	49	24,70	2,8	1 211	84,04	17	
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	678		836		1 099	31,65	27	29,26	2,3	1 593	144,95	97	
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	33		31		46	100,00	5	24,94	2,1	143	310,87	-	
	36	Total		44 187	\$	55 746	\$	67 416	1,17	957	34,94	3,1	34 763	51,56	224	\$

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2023
T4

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		techniques ARC ⁴	\$									
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 588	\$	11 627	\$	37,28	20 446	0,11	5 569	27,43	2,4	3 728	\$	18,23	%	6 \$
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 896		3 168		39,67	9 930	0,20	2 344	24,62	2,7	2 499		25,17		5
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	30 253		17 238		37,78	31 420	0,36	8 335	28,25	2,2	10 830		34,47		32
	4	De 0,50 à <0,75	B+	11 631		5 992		34,41	12 809	0,69	2 605	28,02	1,9	5 892		46,00		24
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 718		12 872		33,48	29 981	1,77	12 753	37,33	2,2	25 220		84,12		197
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 490		450		48,62	1 468	9,82	335	45,89	2,0	2 632		179,29		66
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 554		616		40,13	2 738	23,71	809	45,84	1,7	6 092		222,50		300
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	577		72		34,10	578	100,00	430	68,20	1,9	2 377		411,25		266
	9	Total		103 707	\$	52 035	\$	36,45	109 370	1,96	33 166	31,11	2,2	59 270	\$	54,19	%	896 \$
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 808	\$	3 750	\$	65,36	9 412	0,06	165	25,51	3,4	1 338	\$	14,22	%	1 \$
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 830		781		58,64	2 288	0,23	51	16,19	2,1	380		16,61		1
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—	—	—	—	—	—	—		—		—
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	29 285		10 879		58,33	35 620	0,63	4 582	32,75	3,3	21 988		61,73		74
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 391		12 109		45,17	24 783	1,53	7 620	36,70	3,1	22 508		90,82		143
	15	De 2,50 à <10,00	B-	6 171		1 606		50,51	4 544	4,71	1 184	36,35	2,9	5 550		122,14		78
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 003		535		52,34	4 283	30,42	626	41,81	2,6	9 424		220,03		548
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	363		28		44,94	375	100,00	115	62,35	1,6	1 816		484,27		89
	18	Total		67 851	\$	29 688	\$	53,31	81 305	3,08	14 342	33,46	3,1	63 004	\$	77,49	%	934 \$

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		techniques ARC ⁴	\$									
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	37 554	\$	121 644	\$	40,29	84 439	0,09	885	37,32	2,3	19 242	\$	22,79	%	29 \$
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	8 697		8 748		42,46	11 860	0,20	146	29,98	2,2	3 998		33,71		7
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	13 956		11 782		41,94	17 746	0,35	277	26,71	2,1	6 532		36,81		16
	22	De 0,50 à <0,75	B+	2 657		2 061		41,88	3 483	0,69	80	37,08	2,1	2 211		63,48		9
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 165		5 223		42,37	6 860	1,79	315	24,92	1,7	4 044		58,95		27
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	939		536		42,08	1 163	9,82	20	38,16	2,1	1 876		161,31		44
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	888		1 300		52,49	1 415	20,26	26	37,32	3,0	2 836		200,42		108
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	60		1		73,03	61	100,00	4	57,04	1,0	—		—		43
	27	Total		69 916	\$	151 295	\$	40,75	127 027	0,61	1 752	34,49	2,2	40 739	\$	32,07	%	283 \$
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 919	\$	17 898	\$	48,56	22 633	0,07	222	35,51	3,4	5 214	\$	23,04	%	6 \$
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 452		5 696		41,77	6 849	0,23	93	37,70	2,7	2 865		41,83		6
	30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—	—	—	—	—	—	—		—		—
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	18 664		24 288		39,54	28 318	0,60	355	36,65	3,0	18 543		65,48		61
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 233		7 740		40,07	10 333	1,44	219	30,87	3,2	8 093		78,32		45
	33	De 2,50 à <10,00	B-	2 129		1 317		40,67	1 405	4,71	50	25,53	2,9	1 244		88,54		17
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	539		716		52,34	913	31,69	21	31,09	2,3	1 421		155,64		85
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	35		32		40,45	48	100,00	5	24,94	2,3	148		308,33		—
	36	Total		46 971	\$	57 687	\$	42,81	70 499	1,07	965	35,24	3,1	37 528	\$	53,23	%	220 \$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2023
T2

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions					
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		%	techniques ARC ⁴	\$							%			\$	%	\$	%	
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	16 545	\$	13 333	\$	38,83	%	20 490	\$	0,11	%	5 974	28,51	%	2,4	3 820	\$	18,64	%	7	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	14 678		4 727		42,53		11 530		0,20		2 532	25,77		2,7	3 108		26,96		6		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 146		16 508		36,21		32 379		0,36		8 496	28,78		2,2	11 587		35,79		33		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	10 163		4 839		35,22		11 242		0,69		2 477	27,95		1,9	5 153		45,84		22		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	23 343		11 171		32,37		25 712		1,72		12 101	38,33		2,2	22 346		86,91		168		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 586		384		46,52		1 611		9,82		288	46,89		2,1	3 018		187,34		74		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 202		611		40,32		2 388		24,11		717	47,51		1,7	5 582		233,75		268		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	467		38		38,83		467		100,00		404	63,91		1,8	1 512		323,77		240		
	9	Total		101 130	\$	51 611	\$	36,67	%	105 819	\$	1,78	%	32 970	31,49	%	2,3	56 126	\$	53,04	%	818	\$	250
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 855	\$	4 145	\$	63,51	%	9 651	\$	0,06	%	170	25,25	%	3,3	1 414	\$	14,65	%	2	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	2 976		1 427		53,53		3 740		0,23		72	27,51		2,3	1 114		29,79		2		
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	32 189		14 306		57,77		40 211		0,63		4 674	34,09		3,4	26 222		65,21		87		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 449		12 431		45,65		25 017		1,52		7 858	36,25		3,1	22 598		90,33		141		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	7 581		1 671		45,27		4 743		4,71		1 416	36,63		3,0	5 860		123,55		82		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 008		453		47,64		3 191		28,89		521	44,05		2,7	7 362		230,71		400		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	133		15		49,46		140		100,00		125	63,39		2,2	912		651,43		16		
	18	Total		72 191	\$	34 448	\$	53,17	%	86 693	\$	2,23	%	14 834	34,00	%	3,2	65 482	\$	75,53	%	730	\$	22

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions					
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		%	techniques ARC ⁴	\$							%			\$	%			
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	38 417	\$	110 264	\$	40,56	%	82 592	\$	0,10	%	837	37,27	%	2,4	18 946	\$	22,94	%	29	\$	
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	7 486		8 189		44,00		11 023		0,20		140	28,16		2,3	3 641		33,03		6		
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 190		11 882		38,92		16 183		0,34		255	26,35		2,4	6 025		37,23		14		
	22	De 0,50 à <0,75	B+	2 703		1 907		41,99		3 497		0,69		69	35,33		2,4	2 246		64,23		9		
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 175		4 184		45,62		6 889		1,56		286	27,06		2,3	4 492		65,21		25		
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	566		1 047		40,46		988		9,82		29	34,79		2,4	1 467		148,48		34		
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	336		878		54,27		706		22,28		19	43,02		2,0	1 559		220,82		67		
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	28		-		76,48		28		100,00		2	75,00		1,0	-		-		26		
	27	Total		66 901	\$	138 351	\$	40,88	%	121 906	\$	0,47	%	1 637	34,39	%	2,4	38 376	\$	31,48	%	210	\$	27
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 050	\$	14 811	\$	50,13	%	20 691	\$	0,06	%	209	38,87	%	3,5	5 139	\$	24,84	%	5	\$	
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	3 605		5 762		45,76		6 247		0,23		91	38,50		3,3	2 972		47,57		6		
	30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	14 708		19 738		39,50		22 551		0,60		316	38,05		3,1	15 635		69,33		51		
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	4 814		6 350		40,28		7 370		1,42		178	33,40		3,4	6 363		86,34		34		
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 404		994		40,65		1 105		4,71		42	28,80		2,9	1 097		99,28		15		
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	573		498		43,52		790		35,93		19	30,23		2,3	1 199		151,77		82		
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	1		2		40,00		1		100,00		4	22,95		4,7	4		400,00		-		
	36	Total		38 155	\$	48 155	\$	43,69	%	58 755	\$	1,03	%	858	37,52	%	3,3	32 409	\$	55,16	%	193	\$	-

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2024													
		T2													
Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	388 320	\$ 31 844	\$ 64,26	%	483 464 ⁸	\$ 0,01	% 3 850	10,92	% 2,9	9 826	\$ 2,03	% 8	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	1 028	884	73,47		1 590	0,21	92	27,63	2,8	480	30,19	1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	524	376	81,88		784	0,38	178	28,28	1,8	261	33,29	1	
4	De 0,50 à <0,75	B+	328	57	26,87		234	0,61	58	29,39	3,9	143	61,11	-	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	514	242	22,25		549	1,59	332	37,47	2,4	489	89,07	3	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 415	22	75,13		63	9,38	9	38,36	2,0	100	158,73	2	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	160	1	39,42		160	39,62	19	48,09	3,9	394	246,25	33	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	85	-	10,04		85	100,00	9	39,95	2,8	198	232,94	40	
9	Total		392 374	\$ 33 426	\$ 64,34	%	486 929	\$ 0,05	% 4 532	11,07	% 2,9	11 891	\$ 2,44	% 88	\$ 39
		2024													
		T1													
Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	378 893	\$ 31 207	\$ 63,95	%	474 516 ⁸	\$ 0,01	% 3 868	11,12	% 3,0	9 962	\$ 2,10	% 8	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	955	822	76,56		1 491	0,21	88	27,67	2,9	469	31,46	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	525	389	78,78		776	0,39	169	28,24	2,1	267	34,41	1	
13	De 0,50 à <0,75	B+	244	63	40,05		266	0,62	55	28,78	3,1	150	56,39	-	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	611	351	33,17		498	1,63	320	38,44	2,7	468	93,98	3	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 358	13	54,38		50	9,32	7	45,57	1,3	87	174,00	2	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	157	2	47,51		158	33,20	20	48,10	3,6	378	239,24	26	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	115	1	38,49		115	100,00	10	32,53	3,1	113	98,26	40	
18	Total		382 858	\$ 32 848	\$ 64,06	%	477 872	\$ 0,05	% 4 522	11,26	% 3,0	11 894	\$ 2,49	% 81	\$ 39
		2023													
		T4													
Fourchette de PD ³		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	402 376	\$ 30 895	\$ 63,76	%	498 207 ⁸	\$ 0,01	% 3 920	11,85	% 2,9	10 389	\$ 2,09	% 8	\$
20	De 0,15 à <0,25	BB+	948	998	76,15		1 557	0,22	118	29,08	2,6	492	31,60	1	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	530	146	14,50		531	0,32	263	30,12	2,0	181	34,09	1	
22	De 0,50 à <0,75	B+	306	367	87,44		623	0,57	83	32,22	2,4	341	54,74	1	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	966	450	30,87		852	1,80	645	42,44	2,6	909	106,69	7	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 374	14	53,58		72	9,65	9	47,58	1,5	135	187,50	3	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	189	2	46,00		190	32,01	27	47,96	3,3	451	237,37	32	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	137	2	24,65		137	100,00	23	35,69	3,0	194	141,61	45	
27	Total		406 826	\$ 32 874	\$ 63,72	%	502 169	\$ 0,06	% 5 074	12,03	% 2,8	13 092	\$ 2,61	% 98	\$ 45

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2023																										
		T3																										
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
				\$		\$		%		\$		%		%		%		%		\$		%		\$		%		\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	384 581	\$	32 416	\$	63,91	%	480 754 ⁸	\$	0,01	%	4 013		12,28	%	3,0		10 943	\$	2,28	%	9	\$				
2	De 0,15 à <0,25	BB+	839		962		75,55		1 411		0,22		117		27,96		2,6		431		30,55		1					
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	578		129		15,63		583		0,32		268		27,67		2,3		195		33,45		1					
4	De 0,50 à <0,75	B+	404		390		85,44		720		0,58		103		33,61		2,5		414		57,50		1					
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	887		377		35,10		764		1,82		590		42,93		2,4		821		107,46		6					
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 362		21		40,56		107		9,71		13		54,82		2,9		257		240,19		6					
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	213		13		40,34		219		33,58		27		51,21		3,6		548		250,23		40					
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	135		2		22,19		135		100,00		23		35,34		3,2		180		133,33		46					
9	Total		388 999	\$	34 310	\$	63,96	%	484 693	\$	0,06	%	5 140		12,45	%	3,0		13 789	\$	2,84	%	110	\$			46	\$

		2023																										
		T2																										
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
				\$		\$		%		\$		%		%		%		%		\$		%		\$		%		\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	430 021	\$	31 891	\$	65,54	%	528 406 ⁸	\$	0,01	%	4 057		11,79	%	2,9		11 391	\$	2,16	%	9	\$				
11	De 0,15 à <0,25	BB+	1 144		944		74,72		1 687		0,22		132		26,25		2,9		509		30,17		1					
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	542		245		39,72		628		0,31		280		28,62		2,5		220		35,03		1					
13	De 0,50 à <0,75	B+	350		367		89,02		660		0,58		95		34,41		2,5		397		60,15		1					
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	974		413		35,98		838		1,85		592		41,27		2,3		867		103,46		6					
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 384		24		40,62		104		9,70		9		54,06		3,0		249		239,42		5					
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	260		10		29,90		263		32,70		34		48,87		3,5		632		240,30		46					
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	97		3		37,80		99		100,00		20		30,07		3,7		102		103,03		27					
18	Total		434 772	\$	33 897	\$	65,47	%	532 685	\$	0,05	%	5 203		11,96	%	2,9		14 367	\$	2,70	%	96	\$			27	\$

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

														2024	
														T2	
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	21 777	\$ 10 340	\$ 46,72	%	26 662	\$ 0,06	% 425	49,85	% 1,8	5 876	\$ 22,04	% 9	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	411	575	42,01		654	0,20	27	52,31	1,3	253	38,69	1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	434	129	21,87		464	0,42	21	23,35	2,0	129	27,80	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	1 600	1 732	38,08		2 259	0,57	23	42,57	2,1	1 474	65,25	5	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	411	10	43,43		56	1,74	25	29,43	3,8	46	82,14	–	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	20	88,43		18	4,71	12	1,50	4,2	1	5,56	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–		–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		24 633	\$ 12 806	\$ 45,16	%	30 113	\$ 0,11	% 526	48,88	% 1,9	7 779	\$ 25,83	% 15	\$ –
														2024	
														T1	
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	20 293	\$ 10 460	\$ 45,83	%	24 867	\$ 0,06	% 411	48,06	% 2,0	5 666	\$ 22,79	% 7	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	323	645	41,73		594	0,20	28	50,77	1,5	235	39,56	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	485	130	22,04		510	0,43	22	25,61	2,2	171	33,53	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	1 582	1 687	38,07		2 224	0,57	23	42,79	2,4	1 537	69,11	5	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	416	11	42,88		55	1,74	28	29,51	3,9	46	83,64	–	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	19	90,27		18	4,71	11	0,83	4,2	–	–	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–		–	–	–	–	–	–	–	–	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		23 099	\$ 12 952	\$ 44,44	%	28 268	\$ 0,11	% 517	47,24	% 2,0	7 655	\$ 27,08	% 13	\$ –
														2023	
														T4	
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	20 003	\$ 10 672	\$ 46,61	%	25 743	\$ 0,05	% 424	47,94	% 2,2	6 236	\$ 24,22	% 6	\$
20	De 0,15 à <0,25	BB+	308	599	41,76		559	0,21	27	49,22	1,7	234	41,86	1	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	148	51	37,41		168	0,32	12	37,46	2,1	77	45,83	–	
22	De 0,50 à <0,75	B+	1 887	1 918	38,17		2 619	0,55	32	39,27	1,7	1 448	55,29	6	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	324	13	48,82		58	1,73	27	25,04	4,0	42	72,41	–	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	17	88,50		15	4,71	10	1,00	4,2	–	–	–	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	1	50,00		1	33,46	1	–	1,0	–	–	–	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–	–	–	–	–	–	–	
27	Total		22 670	\$ 13 271	\$ 45,19	%	29 163	\$ 0,11	% 530	47,06	% 2,2	8 037	\$ 27,56	% 13	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2023	
														T3	
	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 945	\$ 9 815	\$ 46,30	% 22 985	\$ 0,05	% 402	48,65	% 2,4	6 057	\$ 26,35	% 6	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	499	680	40,70	774	0,22	30	44,66	2,2	339	43,80	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	308	51	37,39	237	0,36	12	39,75	1,8	123	51,90	–		
4	De 0,50 à <0,75	B+	1 978	1 781	38,13	2 653	0,55	32	39,22	1,8	1 498	56,46	6		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	324	16	39,31	55	1,72	31	36,11	4,1	59	107,27	–		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	39	59,82	27	4,71	9	3,24	2,6	3	11,11	–		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	1	50,00	1	33,46	1	–	1,0	–	–	–		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
9	Total		21 058	\$ 12 383	\$ 44,82	% 26 732	\$ 0,12	% 515	47,45	% 2,3	8 079	\$ 30,22	% 13	\$ –	

2023
T2

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	20 363	\$ 9 605	\$ 46,98	% 25 339	\$ 0,06	% 410	50,13	% 2,2	6 314	\$ 24,92	% 7	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	776	664	38,12	1 018	0,22	32	49,84	2,5	512	50,29	1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	318	101	25,03	244	0,44	12	45,04	1,9	169	69,26	1	
13	De 0,50 à <0,75	B+	2 566	1 486	39,10	2 861	0,56	33	38,61	1,9	1 615	56,45	6	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	50	14	41,19	55	1,69	31	36,30	4,2	60	109,09	–	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	28	33	67,90	50	4,71	13	7,53	2,1	11	22,00	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	10	99,02	10	40,76	1	45,00	1,0	24	240,00	2	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		24 101	\$ 11 913	\$ 45,41	% 29 577	\$ 0,14	% 529	48,86	% 2,1	8 705	\$ 29,43	% 17	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2024																										
À la date du bilan		T2																										
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions				
		\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%			
Canada – assurées ^{7,8,9}																												
	1	De 0,00 à <0,15	38 158	15 053	53,81	11 501	0,07	271 339	11,08	0,07	271 339	11,08							225	1,96	1							
	2	De 0,15 à <0,25	6 936	439	47,74	2 788	0,19	31 701	10,94	0,19	31 701	10,94							125	4,48	1							
	3	De 0,25 à <0,50	5 973	166	46,37	2 337	0,32	35 518	10,74	0,32	35 518	10,74							148	6,33	1							
	4	De 0,50 à <0,75	5 296	551	53,05	2 361	0,51	16 799	10,46	0,51	16 799	10,46							208	8,81	1							
	5	De 0,75 à <2,50	6 050	66	40,03	2 445	1,27	17 768	10,49	1,27	17 768	10,49							393	16,07	3							
	6	De 2,50 à <10,00	1 504	22	34,90	554	5,58	7 105	10,64	5,58	7 105	10,64							211	38,09	3							
	7	De 10,00 à <100,00	439	4	72,80	140	25,59	2 147	10,64	25,59	2 147	10,64							81	57,86	4							
	8	100,00 (défaillance)	117	–	–	24	100,00	672	10,89	100,00	672	10,89							33	137,50	–							
	9	Total	64 473	16 301	53,47	22 150	0,70	383 049	10,88	0,70	383 049	10,88							1 424	6,43	14			5				
Canada – non assurées ^{7,9}																												
	10	De 0,00 à <0,15	192 529	95 134	49,45	239 577	0,07	844 092	21,04	0,07	844 092	21,04							9 771	4,08	34							
	11	De 0,15 à <0,25	49 049	4 910	43,35	51 177	0,19	140 075	25,70	0,19	140 075	25,70							5 856	11,44	25							
	12	De 0,25 à <0,50	35 642	2 827	41,99	36 829	0,31	124 280	27,20	0,31	124 280	27,20							6 454	17,52	31							
	13	De 0,50 à <0,75	19 020	1 938	47,59	19 942	0,51	45 189	28,00	0,51	45 189	28,00							5 129	25,72	29							
	14	De 0,75 à <2,50	20 277	1 091	46,02	20 779	1,27	46 510	27,79	1,27	46 510	27,79							9 412	45,30	73							
	15	De 2,50 à <10,00	4 075	55	47,09	4 101	5,44	13 286	24,48	5,44	13 286	24,48							3 725	90,83	53							
	16	De 10,00 à <100,00	1 043	2	68,94	1 044	31,52	3 480	19,59	31,52	3 480	19,59							1 104	105,75	60							
	17	100,00 (défaillance)	299	–	–	299	100,00	1 084	22,65	100,00	1 084	22,65							638	213,38	17							
	18	Total	321 934	105 957	48,90	373 748	0,43	1 217 996	23,07	0,43	1 217 996	23,07							42 089	11,26	322			60				
États-Unis – non assurées ⁷																												
	19	De 0,00 à <0,15	37 906	15 924	66,13	48 435	0,07	117 780	30,67	0,07	117 780	30,67							2 758	5,69	11							
	20	De 0,15 à <0,25	10 513	853	50,40	10 943	0,19	27 330	33,20	0,19	27 330	33,20							1 473	13,46	7							
	21	De 0,25 à <0,50	6 451	391	40,73	6 610	0,31	29 747	32,06	0,31	29 747	32,06							1 225	18,53	7							
	22	De 0,50 à <0,75	3 921	197	41,38	4 003	0,52	10 302	32,45	0,52	10 302	32,45							1 075	26,85	7							
	23	De 0,75 à <2,50	5 675	194	36,27	5 745	1,33	17 271	34,72	1,33	17 271	34,72							3 013	52,45	27							
	24	De 2,50 à <10,00	1 389	68	14,55	1 399	5,78	6 849	32,77	5,78	6 849	32,77							1 570	112,22	25							
	25	De 10,00 à <100,00	462	10	15,52	464	26,98	2 550	30,13	26,98	2 550	30,13							730	157,33	36							
	26	100,00 (défaillance)	565	–	–	565	100,00	2 784	22,06	100,00	2 784	22,06							436	77,17	90							
	27	Total	66 882	17 637	63,97	78 164	1,21	214 613	31,50	1,21	214 613	31,50							12 280	15,71	210			49				
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		453 289	\$	139 895	\$	51,33	%	474 062	\$	0,57	%	1 815 658	23,89	%				55 793	\$	11,77	%	546	\$	114	\$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2024 T1																	
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions							
Canada – assurées^{7, 8, 9}																			
1	De 0,00 à <0,15 %	38 692 \$	15 124 \$	53,60 %	11 321 \$	0,07 %	275 439	11,07 %	223 \$	1,97 %	1	\$							
2	De 0,15 à <0,25	7 066	429	47,63	2 821	0,19	32 401	10,92	127	4,50	1								
3	De 0,25 à <0,50	6 407	167	45,12	2 597	0,32	35 700	10,65	167	6,43	1								
4	De 0,50 à <0,75	4 959	555	52,82	2 062	0,52	17 388	10,52	187	9,07	1								
5	De 0,75 à <2,50	6 004	80	60,26	2 448	1,26	18 126	10,50	399	16,30	3								
6	De 2,50 à <10,00	1 494	20	36,73	541	5,63	7 073	10,62	208	38,45	3								
7	De 10,00 à <100,00	407	5	73,39	128	26,26	2 089	10,56	74	57,81	4								
8	100,00 (défaillance)	112	–	–	21	100,00	657	10,96	28	133,33	–								
9	Total	65 141	16 380	53,35	21 939	0,67	388 873	10,87	1 413	6,44	14	\$						5	\$
Canada – non assurées^{7, 9}																			
10	De 0,00 à <0,15	192 358	93 526	49,16	238 333	0,07	843 357	21,46	9 956	4,18	35								
11	De 0,15 à <0,25	48 258	4 596	43,10	50 239	0,19	138 887	26,61	5 993	11,93	26								
12	De 0,25 à <0,50	36 795	2 843	42,36	37 999	0,32	122 432	28,05	7 323	19,27	35								
13	De 0,50 à <0,75	15 873	1 915	47,91	16 791	0,51	42 325	28,30	4 137	24,64	24								
14	De 0,75 à <2,50	19 169	1 016	46,69	19 643	1,27	44 807	28,33	9 145	46,56	70								
15	De 2,50 à <10,00	3 755	59	44,34	3 781	5,38	12 718	24,53	3 440	90,98	49								
16	De 10,00 à <100,00	882	3	72,85	885	31,12	3 111	18,76	899	101,58	48								
17	100,00 (défaillance)	273	–	–	273	100,00	1 049	21,89	567	207,69	14								
18	Total	317 363	103 958	48,65	367 944	0,40	1 208 686	23,55	41 460	11,27	301	\$						56	\$
États-Unis – non assurées⁷																			
19	De 0,00 à <0,15	38 891	15 253	66,14	48 979	0,07	120 590	31,17	2 732	5,58	10								
20	De 0,15 à <0,25	9 330	777	47,60	9 699	0,19	27 162	34,00	1 341	13,83	6								
21	De 0,25 à <0,50	5 406	378	38,65	5 552	0,31	28 166	31,88	1 019	18,35	6								
22	De 0,50 à <0,75	3 490	191	37,75	3 562	0,52	9 087	33,35	986	27,68	6								
23	De 0,75 à <2,50	5 153	201	35,83	5 225	1,32	16 519	34,51	2 714	51,94	24								
24	De 2,50 à <10,00	958	71	11,33	966	4,98	6 419	35,58	1 136	117,60	17								
25	De 10,00 à <100,00	630	13	12,96	632	21,86	2 364	26,07	819	129,59	37								
26	100,00 (défaillance)	555	–	–	555	100,00	2 879	22,16	433	78,02	89								
27	Total	64 413	16 884	63,72	75 170	1,19	213 186	31,87	11 180	14,87	195	\$						50	\$
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		446 917 \$	137 222 \$	51,07 %	465 053 \$	0,54 %	1 810 745	24,30 %	54 053 \$	11,62 %	510	\$						111	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2023 T4																								
À la date du bilan		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions		
Canada – assurées^{7,8,9}	1	De 0,00 à <0,15	%	39 766	\$	15 265	\$	53,39	%	11 353	\$	0,07	%	281 970		11,07	%	218	\$	1,92	%	1	\$			\$
	2	De 0,15 à <0,25		6 924		379		48,50		2 748		0,19		32 906		10,94		118		4,29		1				
	3	De 0,25 à <0,50		5 693		179		43,18		2 185		0,32		34 011		10,74		134		6,13		1				
	4	De 0,50 à <0,75		5 565		545		53,16		2 387		0,52		19 424		10,42		201		8,42		1				
	5	De 0,75 à <2,50		6 074		68		45,48		2 488		1,23		17 422		10,49		369		14,83		3				
	6	De 2,50 à <10,00		1 396		23		43,18		482		5,45		6 923		10,64		173		35,89		3				
	7	De 10,00 à <100,00		358		2		67,36		112		23,66		1 951		10,70		64		57,14		3				
	8	100,00 (défaillance)		115		–		–		17		100,00		642		11,15		24		141,18		–				
	9	Total		65 891		16 461		53,11		21 772		0,61		395 249		10,87		1 301		5,98		13		5		\$
Canada – non assurées⁹	10	De 0,00 à <0,15		191 220		90 566		49,12		235 707		0,07		840 709		21,66		9 815		4,16		35				
	11	De 0,15 à <0,25		49 365		5 049		44,81		51 628		0,19		142 090		26,93		6 039		11,70		27				
	12	De 0,25 à <0,50		35 768		2 914		44,42		37 063		0,32		116 231		28,31		6 951		18,75		34				
	13	De 0,50 à <0,75		15 448		1 938		49,50		16 407		0,51		41 699		28,52		3 883		23,67		24				
	14	De 0,75 à <2,50		18 076		1 045		47,82		18 576		1,25		42 106		28,03		7 995		43,04		64				
	15	De 2,50 à <10,00		3 367		80		44,25		3 402		5,36		11 698		23,93		2 843		83,57		41				
	16	De 10,00 à <100,00		787		8		54,91		791		31,65		2 763		18,80		772		97,60		43				
	17	100,00 (défaillance)		240		–		–		240		100,00		998		19,93		452		188,33		12				
	18	Total		314 271		101 600		48,76		363 814		0,37		1 198 294		23,73		38 750		10,65		280		50		\$
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15		39 218		15 834		66,16		49 694		0,07		117 965		31,47		2 811		5,66		11				
	20	De 0,15 à <0,25		9 360		559		38,93		9 578		0,19		26 938		31,99		1 230		12,64		6				
	21	De 0,25 à <0,50		5 772		403		37,26		5 922		0,31		29 831		31,20		1 066		18,00		6				
	22	De 0,50 à <0,75		4 111		196		37,85		4 185		0,52		9 718		33,64		1 163		27,79		7				
	23	De 0,75 à <2,50		5 198		194		34,03		5 264		1,32		15 816		34,38		2 724		51,75		24				
	24	De 2,50 à <10,00		1 030		63		13,05		1 039		5,62		5 845		31,54		1 110		106,83		18				
	25	De 10,00 à <100,00		389		10		11,34		390		23,66		1 957		29,00		600		153,85		25				
	26	100,00 (défaillance)		632		–		–		632		100,00		3 103		22,10		460		72,78		103				
	27	Total		65 710		17 259		63,70		76 704		1,23		211 173		31,75		11 164		14,55		200		52		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		445 872	\$	135 320	\$	51,20	%	462 290	\$	0,53	%	1 804 716	\$	24,46	%	51 215	\$	11,08	%	493	\$	107	\$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
Canada – assurées^{7, 8, 9}															
1	De 0,00 à <0,15 %	41 020	15 438	53,26	11 476	0,07	289 217	11,03		220	1,92	1			\$
2	De 0,15 à <0,25	7 016	370	47,02	2 725	0,19	33 801	10,95		118	4,33	1			\$
3	De 0,25 à <0,50	8 031	164	44,66	4 517	0,41	36 677	10,58		324	7,17	2			\$
4	De 0,50 à <0,75	3 151	534	52,43	31	0,50	16 249	12,31		5	16,13	–			\$
5	De 0,75 à <2,50	5 384	72	42,87	2 109	1,28	17 472	10,55		324	15,36	3			\$
6	De 2,50 à <10,00	1 367	24	42,43	451	5,39	6 973	10,69		162	35,92	3			\$
7	De 10,00 à <100,00	347	3	62,28	108	24,46	1 931	10,71		62	57,41	3			\$
8	100,00 (défaillance)	106	–	–	17	100,00	636	11,58		24	141,18	–			\$
9	Total	66 422	16 605	52,95	21 434	0,59	402 956	10,87		1 239	5,78	13	5		\$
Canada – non assurées^{7, 9}															
10	De 0,00 à <0,15	191 772	89 323	48,79	235 356	0,07	840 866	20,59		9 254	3,93	33			\$
11	De 0,15 à <0,25	47 069	4 987	43,45	49 236	0,19	136 847	25,61		5 470	11,11	24			\$
12	De 0,25 à <0,50	32 481	2 416	42,69	33 512	0,31	111 436	26,54		5 552	16,57	28			\$
13	De 0,50 à <0,75	15 236	1 746	49,55	16 101	0,51	38 079	26,75		3 765	23,38	22			\$
14	De 0,75 à <2,50	16 365	943	47,85	16 816	1,26	39 407	26,12		6 804	40,46	54			\$
15	De 2,50 à <10,00	3 216	80	45,21	3 253	5,34	11 421	22,08		2 515	77,31	37			\$
16	De 10,00 à <100,00	699	6	55,16	702	30,25	2 588	17,26		634	90,31	34			\$
17	100,00 (défaillance)	223	–	–	223	100,00	921	18,33		382	171,30	10			\$
18	Total	307 061	99 501	48,38	355 199	0,35	1 181 565	22,40		34 376	9,68	242	50		\$
États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	35 920	14 880	66,12	45 760	0,07	117 465	30,89		2 516	5,50	10			\$
20	De 0,15 à <0,25	8 529	533	39,27	8 739	0,19	25 991	31,03		1 095	12,53	5			\$
21	De 0,25 à <0,50	5 086	384	37,19	5 229	0,31	29 239	30,23		913	17,46	5			\$
22	De 0,50 à <0,75	4 027	190	35,97	4 095	0,52	9 413	34,42		1 157	28,25	7			\$
23	De 0,75 à <2,50	4 707	200	36,10	4 779	1,30	15 516	33,30		2 367	49,53	21			\$
24	De 2,50 à <10,00	967	56	13,18	974	5,74	5 510	30,74		1 015	104,21	16			\$
25	De 10,00 à <100,00	336	10	9,74	337	23,60	1 881	28,22		505	149,85	21			\$
26	100,00 (défaillance)	619	–	–	619	100,00	3 166	22,18		427	68,98	104			\$
27	Total	60 191	16 253	63,62	70 532	1,28	208 181	31,14		9 995	14,17	189	48		\$
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	433 674	132 359	50,83	447 165	0,51	1 792 702	23,22		45 610	10,20	444	103		\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprennent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T2														
N° de ligne																
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées^{7, 8, 9}	1	De 0,00 à <0,15 %	42 378	\$ 15 634	\$ 53,31	% 11 642	\$ 0,07	% 296 449	10,94	%		221	\$ 1,90	% 1	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	7 187	418	48,18	2 746	0,19	34 462	10,90		118	4,30	1			
	3	De 0,25 à <0,50	6 116	171	44,46	2 326	0,32	35 590	10,71		141	6,06	1			
	4	De 0,50 à <0,75	4 192	517	52,83	1 596	0,52	16 803	10,57		137	8,58	1			
	5	De 0,75 à <2,50	5 267	83	40,65	1 986	1,25	17 300	10,54		300	15,11	3			
	6	De 2,50 à <10,00	1 354	33	50,13	430	5,57	7 099	10,66		156	36,28	3			
	7	De 10,00 à <100,00	327	3	76,26	82	24,95	1 928	10,71		47	57,32	2			
	8	100,00 (défaillance)	114	–	–	22	100,00	669	11,48		32	145,45	–			
	9	Total	66 935	16 859	53,01	20 830	0,58	410 300	10,83		1 152	5,53	12	5	\$	
Canada – non assurées^{7, 9}	10	De 0,00 à <0,15	190 058	88 392	49,06	233 431	0,07	834 814	20,26		8 931	3,83	32			
	11	De 0,15 à <0,25	42 352	3 772	44,12	44 016	0,19	129 484	25,01		4 775	10,85	21			
	12	De 0,25 à <0,50	28 433	1 919	45,71	29 310	0,31	103 554	25,50		4 699	16,03	23			
	13	De 0,50 à <0,75	14 830	1 669	51,34	15 687	0,52	38 406	26,53		3 668	23,38	22			
	14	De 0,75 à <2,50	15 748	921	50,34	16 211	1,28	38 781	25,83		6 504	40,12	52			
	15	De 2,50 à <10,00	2 972	74	44,10	3 004	5,41	11 151	20,90		2 197	73,14	33			
	16	De 10,00 à <100,00	612	10	69,26	619	32,68	2 443	15,37		486	78,51	29			
	17	100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	842	18,12		307	169,61	8			
	18	Total	295 186	96 757	48,85	342 459	0,34	1 159 475	21,86		31 567	9,22	220	42	\$	
États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	35 470	14 954	66,13	45 360	0,07	119 098	30,51		2 445	5,39	9			
	20	De 0,15 à <0,25	8 028	555	40,88	8 255	0,19	25 278	29,62		986	11,94	5			
	21	De 0,25 à <0,50	5 196	398	38,52	5 350	0,31	25 712	29,09		901	16,84	5			
	22	De 0,50 à <0,75	3 856	198	37,14	3 929	0,53	9 009	32,57		1 065	27,11	7			
	23	De 0,75 à <2,50	4 739	214	33,36	4 810	1,29	15 266	31,75		2 264	47,07	20			
	24	De 2,50 à <10,00	831	60	13,17	839	4,80	5 238	31,93		868	103,46	13			
	25	De 10,00 à <100,00	521	13	13,30	523	22,55	1 904	24,54		648	123,90	28			
	26	100,00 (défaillance)	609	–	–	609	100,00	3 170	21,60		395	64,86	100			
	27	Total	59 250	16 392	63,60	69 675	1,31	204 675	30,39		9 572	13,74	187	46		
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		421 371	\$ 130 008	\$ 51,25	% 432 964	\$ 0,51	% 1 774 450	22,71	%	42 291	\$ 9,77	% 419	\$ 93	\$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication
À la date du bilan

N° de
ligne

														2024	
														T2	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	4 908	150 821	59,97	95 356	0,07	17 065 967	86,97		3 539	3,71	56			
2	De 0,15 à <0,25	2 080	15 238	61,42	11 439	0,19	2 149 987	88,25		1 050	9,18	20			
3	De 0,25 à <0,50	2 636	12 053	61,24	10 016	0,32	2 677 779	89,22		1 394	13,92	29			
4	De 0,50 à <0,75	3 454	10 531	62,98	10 087	0,52	1 592 561	88,98		2 078	20,60	47			
5	De 0,75 à <2,50	14 667	21 747	62,92	28 348	1,52	4 300 810	90,95		13 322	46,99	393			
6	De 2,50 à <10,00	9 795	3 759	67,60	12 337	5,45	3 550 337	91,16		14 135	114,57	612			
7	De 10,00 à <100,00	2 572	329	66,48	2 791	30,57	1 633 798	89,96		6 390	228,95	773			
8	100,00 (défaillance)	124	–	–	124	100,00	28 827	85,22		72	58,06	100			
9	Total	40 236	214 478	60,73	170 498	1,32	32 999 866	88,32		41 980	24,62	2 030	387		
2024															
T1															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	4 850	148 135	60,43	94 365	0,07	17 970 590	86,88		3 483	3,69	55			
11	De 0,15 à <0,25	2 051	14 929	61,19	11 187	0,19	2 190 237	88,25		1 027	9,18	19			
12	De 0,25 à <0,50	2 590	11 884	60,91	9 829	0,32	2 651 263	89,21		1 368	13,92	28			
13	De 0,50 à <0,75	3 395	10 663	61,39	9 941	0,53	1 623 053	88,78		2 067	20,79	47			
14	De 0,75 à <2,50	14 397	20 996	62,98	27 619	1,53	4 459 146	91,00		13 036	47,20	385			
15	De 2,50 à <10,00	9 450	3 687	66,40	11 899	5,43	3 484 611	91,15		13 612	114,40	588			
16	De 10,00 à <100,00	2 433	311	66,07	2 638	30,78	1 600 468	90,00		6 060	229,72	736			
17	100,00 (défaillance)	116	–	–	116	100,00	28 669	85,28		66	56,90	93			
18	Total	39 282	210 605	60,93	167 594	1,29	34 008 137	88,25		40 719	24,30	1 951	375		
2023															
T4															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
19	De 0,00 à <0,15	5 015	152 774	60,25	97 065	0,07	17 952 617	87,11		3 606	3,72	57			
20	De 0,15 à <0,25	2 128	15 451	60,90	11 538	0,19	2 201 776	88,33		1 059	9,18	20			
21	De 0,25 à <0,50	2 688	12 398	60,62	10 204	0,32	2 691 310	89,26		1 422	13,94	29			
22	De 0,50 à <0,75	3 449	10 668	58,73	9 714	0,53	1 590 167	89,71		2 036	20,96	46			
23	De 0,75 à <2,50	14 181	19 716	61,29	26 266	1,50	4 414 453	91,23		12 244	46,62	360			
24	De 2,50 à <10,00	9 371	3 740	65,39	11 817	5,42	3 400 817	91,15		13 490	114,16	583			
25	De 10,00 à <100,00	2 272	317	64,19	2 475	30,38	1 486 300	90,00		5 671	229,13	681			
26	100,00 (défaillance)	104	–	–	104	100,00	24 633	85,47		59	56,73	84			
27	Total	39 208	215 064	60,44	169 183	1,22	33 762 073	88,43		39 587	23,40	1 860	314		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garanties.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2023	
														T3	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
1	De 0,00 à <0,15 %	5 076 \$	157 787 \$	60,24 %	100 123 \$	0,07 %	17 955 146	87,23 %		3 692 \$	3,69 %	58 \$			
2	De 0,15 à <0,25	2 093	14 947	61,36	11 264	0,19	2 181 536	88,32		1 033	9,17	19			
3	De 0,25 à <0,50	2 657	11 853	61,27	9 919	0,32	2 665 609	89,23		1 382	13,93	28			
4	De 0,50 à <0,75	3 357	10 062	59,13	9 307	0,53	1 566 093	89,67		1 946	20,91	44			
5	De 0,75 à <2,50	13 737	18 764	61,65	25 304	1,50	4 354 139	91,22		11 811	46,68	347			
6	De 2,50 à <10,00	8 975	3 412	65,43	11 207	5,42	3 345 445	91,12		12 789	114,12	552			
7	De 10,00 à <100,00	2 103	263	65,86	2 276	29,72	1 422 708	89,99		5 211	228,95	613			
8	100,00 (défaillance)	97	–	–	97	100,00	22 892	85,20		55	56,70	79			
9	Total	38 095 \$	217 088 \$	60,53 %	169 497 \$	1,14 %	33 513 568	88,44 %		37 919 \$	22,37 %	1 740 \$	276 \$		

														2023	
														T2	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
10	De 0,00 à <0,15 %	4 451 \$	155 597 \$	60,13 %	98 013 \$	0,07 %	17 637 459	87,27 %		3 621 \$	3,69 %	57 \$			
11	De 0,15 à <0,25	2 001	15 381	61,61	11 478	0,19	2 187 134	88,21		1 052	9,17	20			
12	De 0,25 à <0,50	2 539	12 242	61,37	10 052	0,32	2 685 831	89,13		1 399	13,92	29			
13	De 0,50 à <0,75	3 238	10 516	59,23	9 467	0,53	1 592 841	89,60		1 978	20,89	45			
14	De 0,75 à <2,50	13 240	19 284	61,59	25 118	1,49	4 368 156	91,08		11 663	46,43	342			
15	De 2,50 à <10,00	8 881	3 684	65,54	11 295	5,42	3 395 405	91,01		12 885	114,08	557			
16	De 10,00 à <100,00	2 083	306	68,19	2 291	29,31	1 455 623	89,87		5 242	228,81	607			
17	100,00 (défaillance)	90	–	–	90	100,00	20 019	85,46		52	57,78	72			
18	Total	36 523 \$	217 010 \$	60,50 %	167 804 \$	1,14 %	33 342 468	88,44 %		37 892 \$	22,58 %	1 729 \$	282 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024													
T2													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	8 340	5 411	69,77	12 115	0,08	604 242	44,60		1 141	9,42	4	
2	De 0,15 à <0,25	6 553	3 485	44,48	8 103	0,20	337 031	43,09		1 396	17,23	7	
3	De 0,25 à <0,50	15 072	1 043	65,98	15 760	0,32	462 893	35,16		3 245	20,59	18	
4	De 0,50 à <0,75	8 373	1 072	68,97	9 100	0,53	270 856	45,55		3 075	33,79	22	
5	De 0,75 à <2,50	32 272	1 926	65,12	33 120	1,65	769 729	50,72		19 755	59,65	278	
6	De 2,50 à <10,00	17 881	477	59,80	18 080	5,35	658 555	57,11		15 387	85,11	551	
7	De 10,00 à <100,00	3 947	55	54,03	3 967	26,15	169 607	54,60		4 766	120,14	568	
8	100,00 (défaillance)	640	4	100,00	583	100,00	19 903	50,00		526	90,22	249	
9	Total	93 078	13 473	61,80	100 828	3,23	3 292 816	47,77		49 291	48,89	1 697	237
2024													
T1													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	9 221	5 346	69,93	12 960	0,08	620 056	43,47		1 191	9,19	5	
11	De 0,15 à <0,25	6 886	3 512	44,16	8 437	0,20	346 266	42,64		1 438	17,04	7	
12	De 0,25 à <0,50	15 132	1 015	66,93	15 812	0,32	467 761	34,22		3 158	19,97	18	
13	De 0,50 à <0,75	8 425	1 109	70,26	9 192	0,53	273 642	44,43		3 041	33,08	22	
14	De 0,75 à <2,50	30 999	1 569	63,61	31 576	1,58	752 416	49,66		18 336	58,07	251	
15	De 2,50 à <10,00	16 113	691	64,82	16 457	5,29	622 523	56,17		13 759	83,61	489	
16	De 10,00 à <100,00	3 569	51	54,43	3 585	26,57	157 847	53,38		4 198	117,10	507	
17	100,00 (défaillance)	618	4	100,00	560	100,00	19 897	48,02		512	91,43	228	
18	Total	90 963	13 297	61,86	98 579	3,05	3 260 408	46,49		45 633	46,29	1 527	225
2023													
T4													
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	10 175	5 241	70,17	13 853	0,08	628 536	42,72		1 257	9,07	5	
20	De 0,15 à <0,25	7 586	3 542	44,00	9 145	0,20	350 925	42,76		1 564	17,10	8	
21	De 0,25 à <0,50	16 090	1 105	67,92	16 840	0,32	478 718	34,82		3 415	20,28	19	
22	De 0,50 à <0,75	9 039	1 070	67,77	9 753	0,53	272 887	43,07		3 126	32,05	22	
23	De 0,75 à <2,50	29 523	1 775	63,78	30 216	1,53	837 865	49,41		17 262	57,13	232	
24	De 2,50 à <10,00	14 732	502	60,14	14 914	5,45	522 252	55,44		12 356	82,85	451	
25	De 10,00 à <100,00	3 363	61	53,60	3 380	26,22	142 482	52,75		3 894	115,21	464	
26	100,00 (défaillance)	562	4	100,00	511	100,00	17 867	47,79		460	90,02	208	
27	Total	91 070	13 300	61,52	98 612	2,85	3 251 532	45,75		43 334	43,94	1 409	184

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023													
		T3													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1		De 0,00 à <0,15 %	10 261 \$	5 192 \$	70,28 %	13 910 \$	0,08 %	640 642	42,84 %		1 258 \$	9,04 %	5 \$		
2		De 0,15 à <0,25	7 242	3 303	44,09	8 698	0,20	348 734	42,76		1 487	17,10	7		
3		De 0,25 à <0,50	15 408	1 150	65,14	16 157	0,32	479 208	35,10		3 292	20,38	18		
4		De 0,50 à <0,75	8 644	1 040	67,73	9 340	0,53	274 183	42,94		2 985	31,96	21		
5		De 0,75 à <2,50	28 338	1 732	61,86	28 949	1,52	757 187	49,16		16 437	56,78	220		
6		De 2,50 à <10,00	13 412	486	59,44	13 561	5,45	561 718	55,22		11 193	82,54	409		
7		De 10,00 à <100,00	3 013	63	50,53	3 029	25,86	133 561	52,83		3 489	115,19	411		
8		100,00 (défaillance)	497	4	100,00	453	100,00	16 161	47,90		422	93,16	183		
9		Total	86 815 \$	12 970 \$	61,33 %	94 097 \$	2,71 %	3 211 394	45,59 %		40 563 \$	43,11 %	1 274 \$	165 \$	
		2023													
		T2													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10		De 0,00 à <0,15 %	10 369 \$	5 123 \$	70,45 %	13 978 \$	0,08 %	644 312	42,75 %		1 259 \$	9,01 %	5 \$		
11		De 0,15 à <0,25	7 223	3 302	44,11	8 680	0,20	350 250	42,20		1 464	16,87	7		
12		De 0,25 à <0,50	15 078	1 176	65,14	15 844	0,32	478 718	35,25		3 251	20,52	18		
13		De 0,50 à <0,75	8 522	1 047	67,03	9 214	0,53	272 954	43,02		2 952	32,04	21		
14		De 0,75 à <2,50	27 750	1 742	62,36	28 366	1,52	757 438	49,06		16 065	56,63	215		
15		De 2,50 à <10,00	12 943	487	58,55	13 057	5,45	538 405	54,94		10 722	82,12	391		
16		De 10,00 à <100,00	2 892	55	54,23	2 907	25,83	133 187	52,72		3 350	115,24	396		
17		100,00 (défaillance)	470	4	100,00	434	100,00	15 621	47,82		398	91,71	176		
18		Total	85 247 \$	12 936 \$	61,37 %	92 480 \$	2,66 %	3 190 885	45,44 %		39 461 \$	42,67 %	1 229 \$	159 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2024					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	18 070	\$ 30 396	\$	1,4	67 852	\$ 8 703
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	437 387	4 313
Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7					505 239	\$ 13 016
		2024					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	13 575	\$ 29 056	\$	1,4	59 682	\$ 7 667
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12	-	-	-	-	408 373	4 698
VaR pour les cessions temporaires de titres	13	-	-	-	-	-	-
Total	14					468 055	\$ 12 365
		2023					
		T4					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	19 550	\$ 30 445	\$	1,4	69 992	\$ 10 769
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19	-	-	-	-	421 466	5 030
VaR pour les cessions temporaires de titres	20	-	-	-	-	-	-
Total	21					491 458	\$ 15 799
		2023					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	22	15 886	\$ 28 654	\$	1,4	62 523	\$ 9 654
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	23	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	24	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	25	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	26	-	-	-	-	403 620	4 802
VaR pour les cessions temporaires de titres	27	-	-	-	-	-	-
Total	28					466 143	\$ 14 456

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2023

T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	17 599	\$ 28 781	\$	1,4	64 933	\$ 9 930
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			-	-		
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)						
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					386 454	4 811
VaR pour les cessions temporaires de titres						
Total					451 387	\$ 14 741

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions)
A la date du bilan

	N° de ligne	2023													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		T4													
		Pondération des risques													
0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres			
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	4	–	–	406	469	–	30	–	–	8	–	–	–	913	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	245	60	–	13	–	–	8	–	–	–	326	
Entreprises	6	–	–	89	–	–	101	43	–	894	–	–	–	1 127	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	89	–	–	101	42	–	484	–	–	–	716	
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	13	– \$	– \$	495 \$	469 \$	– \$	131 \$	43 \$	– \$	902 \$	– \$	– \$	– \$	2 040 \$	

	N° de ligne	2023													Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		T3													
		Pondération des risques													
0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres			
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales	14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Entités du secteur public	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques multilatérales de développement	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Banques	17	–	–	517	559	–	17	–	–	12	–	–	–	1 105	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	18	–	–	336	42	–	17	–	–	12	–	–	–	407	
Entreprises	19	–	–	102	–	–	82	36	–	535	–	–	–	755	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	20	–	–	102	–	–	82	36	–	432	–	–	–	652	
<i>Dont le financement spécialisé</i>	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Portefeuilles de détail réglementaires	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Immobilier	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres actifs ¹	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	26	– \$	– \$	619 \$	559 \$	– \$	99 \$	36 \$	– \$	547 \$	– \$	– \$	– \$	1 860 \$	

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions) A la date du bilan	N° de ligne	2023 T2													
		Pondération des risques												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
		0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs															
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	4	–	–	403	490	–	–	–	–	–	76	–	–	–	969
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	224	71	–	–	–	–	–	76	–	–	–	371
Entreprises	6	–	–	42	–	–	142	98	–	–	630	–	–	–	912
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	42	–	–	142	98	–	–	501	–	–	–	783
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13	– \$	– \$	445 \$	490 \$	– \$	142 \$	98 \$	– \$	– \$	706 \$	– \$	– \$	– \$	1 881 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T2

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)²

	Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵
1	De 0,00 à <0,15 %	531 \$	0,10 %	554	30,69 %	1,9	72 \$	13,56 %
2	De 0,15 à <0,25	70	0,20	578	30,77	3,2	14	20,00
3	De 0,25 à <0,50	160	0,35	793	31,85	2,6	46	28,75
4	De 0,50 à <0,75	189	0,65	287	20,68	1,6	51	26,98
5	De 0,75 à <2,50	289	1,89	486	36,32	1,5	216	74,74
6	De 2,50 à <10,00	493	4,74	108	4,08	0,5	56	11,36
7	De 10,00 à <100,00	15	18,79	107	36,70	2,3	26	173,33
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	4	45,57	3,4	–	–
9	Total	1 747 \$	1,95 %	2 917	23,19 %	1,5	481 \$	27,53 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵
10	De 0,00 à <0,15 %	209 743 \$	0,07 %	3 572	8,38 %	0,4	5 027 \$	2,40 %
11	De 0,15 à <0,25	27 812	0,19	116	3,32	0,1	570	2,05
12	De 0,25 à <0,50	11 666	0,34	156	6,39	0,2	601	5,15
13	De 0,50 à <0,75	3 919	0,66	55	4,25	0,2	220	5,61
14	De 0,75 à <2,50	2 611	1,89	147	8,55	0,4	450	17,23
15	De 2,50 à <10,00	74	9,64	8	39,71	3,8	113	152,70
16	De 10,00 à <100,00	1	17,88	2	72,03	1,0	2	200,00
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
18	Total	255 826 \$	0,12 %	4 056	7,69 %	0,4	6 983 \$	2,73 %

2024
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵
19	De 0,00 à <0,15 %	10 100 \$	0,05 %	565	1,87 %	0,2	71 \$	0,70 %
20	De 0,15 à <0,25	414	0,22	578	6,51	0,9	17	4,11
21	De 0,25 à <0,50	247	0,36	810	28,70	3,0	64	25,91
22	De 0,50 à <0,75	230	0,64	275	20,66	2,1	61	26,52
23	De 0,75 à <2,50	403	1,88	499	33,38	1,7	272	67,49
24	De 2,50 à <10,00	452	4,79	107	5,84	0,5	76	16,81
25	De 10,00 à <100,00	29	24,84	109	30,34	1,7	43	148,28
26	100,00 (défaillance)	–	100,00	3	86,15	4,8	5	–
27	Total	11 875 \$	0,38 %	2 946	4,24 %	0,4	609 \$	5,13 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵
28	De 0,00 à <0,15 %	189 496 \$	0,06 %	3 590	8,73 %	0,4	4 489 \$	2,37 %
29	De 0,15 à <0,25	29 159	0,19	112	4,11	0,1	713	2,45
30	De 0,25 à <0,50	15 042	0,35	159	5,67	0,2	721	4,79
31	De 0,50 à <0,75	3 104	0,66	48	4,58	0,3	188	6,06
32	De 0,75 à <2,50	1 854	1,93	136	11,57	0,4	427	23,03
33	De 2,50 à <10,00	25	9,64	2	40,00	2,6	38	152,00
34	De 10,00 à <100,00	1	17,88	1	75,00	1,2	5	500,00
35	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
36	Total	238 681 \$	0,12 %	4 048	7,95 %	0,3	6 581 \$	2,76 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Au deuxième trimestre de 2024, l'augmentation de la PD moyenne et de la PCD moyenne selon l'approche NI avancée dans la catégorie des entreprises est attribuable au déplacement de certaines expositions vers la catégorie des banques.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2023									
	T4									
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15 %	480	0,10 %	563	29,48 %	1,9	89	\$ 18,54	%	
2	De 0,15 à <0,25	59	0,21	571	25,87	2,8	17	28,81		
3	De 0,25 à <0,50	126	0,34	797	39,27	2,9	63	50,00		
4	De 0,50 à <0,75	200	0,64	277	14,64	1,3	49	24,50		
5	De 0,75 à <2,50	1 063	2,17	477	12,78	0,6	306	28,79		
6	De 2,50 à <10,00	3 870	4,72	111	1,18	0,5	129	3,33		
7	De 10,00 à <100,00	35	27,57	104	26,95	1,3	49	140,00		
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	1	89,38	5,0	3	–		
9	Total	5 833	3,74 %	2 901	7,32 %	0,7	705	\$ 12,09	%	
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10	De 0,00 à <0,15 %	200 996	0,07 %	3 814	9,54 %	0,4	6 209	\$ 3,09	%	
11	De 0,15 à <0,25	14 235	0,20	100	5,53	0,2	523	3,67		
12	De 0,25 à <0,50	18 869	0,32	159	2,99	0,1	586	3,11		
13	De 0,50 à <0,75	1 116	0,69	35	9,21	0,6	150	13,44		
14	De 0,75 à <2,50	3 715	2,08	159	9,49	0,3	740	19,92		
15	De 2,50 à <10,00	16	9,82	2	40,00	2,1	27	168,75		
16	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18	Total	238 947	0,13 %	4 269	8,79 %	0,4	8 235	\$ 3,45	%	
2023										
T3										
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19	De 0,00 à <0,15 %	394	0,10 %	567	24,88 %	2,1	69	\$ 17,51	%	
20	De 0,15 à <0,25	95	0,21	588	29,78	3,8	37	38,95		
21	De 0,25 à <0,50	143	0,34	791	36,79	3,5	73	51,05		
22	De 0,50 à <0,75	244	0,63	284	13,09	1,2	54	22,13		
23	De 0,75 à <2,50	633	2,15	467	14,92	0,8	220	34,76		
24	De 2,50 à <10,00	5 716	4,72	107	0,83	0,5	135	2,36		
25	De 10,00 à <100,00	22	28,98	92	16,09	1,3	18	81,82		
26	100,00 (défaillance)	1	100,00	3	91,23	3,2	8	800,00		
27	Total	7 248	4,04 %	2 899	4,92 %	0,7	614	\$ 8,47	%	
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)										
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
28	De 0,00 à <0,15 %	182 551	0,07 %	3 685	9,74 %	0,4	5 545	\$ 3,04	%	
29	De 0,15 à <0,25	11 472	0,20	111	6,92	0,3	524	4,57		
30	De 0,25 à <0,50	16 785	0,32	164	3,24	0,2	592	3,53		
31	De 0,50 à <0,75	2 471	0,69	36	4,01	0,5	150	6,07		
32	De 0,75 à <2,50	2 521	2,17	153	12,15	0,3	631	25,03		
33	De 2,50 à <10,00	7	9,82	2	40,00	1,3	12	171,43		
34	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
35	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
36	Total	215 807	0,13 %	4 151	9,05 %	0,4	7 454	\$ 3,45	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2023													
	T2													
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		610		0,10		603	23,70		2,2	102		16,72	
2	De 0,15 à <0,25		132		0,21		601	33,87		4,0	60		45,45	
3	De 0,25 à <0,50		242		0,34		765	39,54		3,5	130		53,72	
4	De 0,50 à <0,75		221		0,64		283	22,79		1,7	90		40,72	
5	De 0,75 à <2,50		788		2,15		471	15,35		0,8	283		35,91	
6	De 2,50 à <10,00		267		4,80		107	5,15		0,5	41		15,36	
7	De 10,00 à <100,00		46		24,97		104	26,72		1,5	63		136,96	
8	100,00 (défaillance)		1		100,00		5	81,43		4,9	7		700,00	
9	Total		2 307	\$	1,95	%	2 939	20,94	%	1,7	776	\$	33,64	%
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10	De 0,00 à <0,15		181 788	\$	0,07	%	3 597	9,76	%	0,4	5 639	\$	3,10	%
11	De 0,15 à <0,25		15 548		0,20		112	5,27		0,2	573		3,69	
12	De 0,25 à <0,50		11 462		0,33		146	3,43		0,2	436		3,80	
13	De 0,50 à <0,75		1 304		0,69		31	6,04		0,3	108		8,28	
14	De 0,75 à <2,50		2 094		2,08		146	16,00		0,5	693		33,09	
15	De 2,50 à <10,00		53		9,82		3	54,60		2,0	116		218,87	
16	De 10,00 à <100,00		–		19,03		1	40,00		1,0	–		–	
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18	Total		212 249	\$	0,12	%	4 036	9,14	%	0,4	7 565	\$	3,56	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2024													
	T2													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		92 945		0,04		308	2,09		0,8	303		0,33	
2	De 0,15 à <0,25		8		0,19		28	42,73		2,3	2		25,00	
3	De 0,25 à <0,50		3		0,29		15	27,78		4,4	1		33,33	
4	De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	25,00		4,0	–		–	
5	De 0,75 à <2,50		2		2,03		11	44,68		2,9	2		100,00	
6	De 2,50 à <10,00		1		9,64		2	34,81		4,7	1		100,00	
7	De 10,00 à <100,00		7		32,70		7	28,90		5,0	10		142,86	
8	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9	Total		92 966	\$	0,04	%	374	2,09	%	0,8	319	\$	0,34	%
2024														
T1														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10	De 0,00 à <0,15		87 616		0,04		316	2,20		0,7	309		0,35	
11	De 0,15 à <0,25		5		0,19		23	30,55		3,3	1		20,00	
12	De 0,25 à <0,50		13		0,37		18	45,52		2,5	6		46,15	
13	De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	26,24		4,1	–		–	
14	De 0,75 à <2,50		4		2,03		10	44,60		3,0	4		100,00	
15	De 2,50 à <10,00		–		9,64		1	49,74		4,0	–		–	
16	De 10,00 à <100,00		9		20,27		6	30,97		5,0	14		155,56	
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18	Total		87 647	\$	0,04	%	377	2,21	%	0,7	334	\$	0,38	%
2023														
T4														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
19	De 0,00 à <0,15		99 632		0,04		321	1,99		0,7	404		0,41	
20	De 0,15 à <0,25		3		0,20		23	37,85		3,7	1		33,33	
21	De 0,25 à <0,50		4		0,35		19	31,32		3,8	2		50,00	
22	De 0,50 à <0,75		–		0,69		2	25,37		4,4	–		–	
23	De 0,75 à <2,50		2		2,15		13	20,05		2,0	1		50,00	
24	De 2,50 à <10,00		–		9,82		1	49,37		4,2	–		–	
25	De 10,00 à <100,00		7		19,12		7	34,76		5,0	13		185,71	
26	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
27	Total		99 648	\$	0,04	%	386	2,00	%	0,7	421	\$	0,42	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023												
		T3												
		Fourchette de PD ²	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
1		De 0,00 à <0,15	%	103 313	\$	0,03	%	322	1,98	0,7	481	\$	0,47	%
2		De 0,15 à <0,25		3		0,20		15	40,10	3,8	1		33,33	
3		De 0,25 à <0,50		5		0,36		19	36,09	3,1	3		60,00	
4		De 0,50 à <0,75		–		0,69		3	32,58	4,8	–		–	
5		De 0,75 à <2,50		1		1,73		14	30,44	4,4	1		100,00	
6		De 2,50 à <10,00		–		9,82		2	55,38	4,6	1		–	
7		De 10,00 à <100,00		9		19,84		8	35,59	5,0	18		200,00	
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–	–	–		–	
9		Total		103 331	\$	0,03	%	383	1,99	0,7	505	\$	0,49	%
		2023												
		T2												
		Fourchette de PD ²	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴				
10		De 0,00 à <0,15	%	122 180	\$	0,03	%	311	1,75	0,7	533	\$	0,44	%
11		De 0,15 à <0,25		15		0,20		20	45,05	2,6	6		40,00	
12		De 0,25 à <0,50		23		0,31		18	30,17	4,1	11		47,83	
13		De 0,50 à <0,75		1		0,69		4	36,64	4,9	1		100,00	
14		De 0,75 à <2,50		2		1,71		15	30,09	4,2	2		100,00	
15		De 2,50 à <10,00		1		9,82		2	56,16	4,6	2		200,00	
16		De 10,00 à <100,00		12		20,22		8	36,28	5,0	26		216,67	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–	–	–		–	
18		Total		122 234	\$	0,03	%	378	1,77	0,7	581	\$	0,48	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024											
		T2											
N° de ligne	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15		151 357		0,05		330	11,11		0,4	4 833		3,19
2	De 0,15 à <0,25		410		0,22		8	0,74		0,1	2		0,49
3	De 0,25 à <0,50		280		0,27		11	1,68		0,1	4		1,43
4	De 0,50 à <0,75		-		-		-	-		-	-		-
5	De 0,75 à <2,50		1		1,03		2	45,00		1,2	1		100,00
6	De 2,50 à <10,00		-		-		-	-		-	-		-
7	De 10,00 à <100,00		-		-		-	-		-	-		-
8	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-
9	Total		152 048	\$	0,05	%	351	11,06	%	0,4	4 840	\$	3,18
		2024											
		T1											
N° de ligne	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15		126 668		0,05		318	12,02		0,4	4 332		3,42
11	De 0,15 à <0,25		125		0,19		6	7,56		-	4		3,20
12	De 0,25 à <0,50		89		0,28		7	3,66		0,1	3		3,37
13	De 0,50 à <0,75		-		-		-	-		-	-		-
14	De 0,75 à <2,50		1		1,03		2	45,00		1,4	1		100,00
15	De 2,50 à <10,00		-		-		-	-		-	-		-
16	De 10,00 à <100,00		-		-		-	-		-	-		-
17	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-
18	Total		126 883	\$	0,05	%	333	12,01	%	0,4	4 340	\$	3,42
		2023											
		T4											
N° de ligne	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15		142 223		0,05		315	11,70		0,4	5 192		3,65
20	De 0,15 à <0,25		180		0,20		6	1,15		-	1		0,56
21	De 0,25 à <0,50		110		0,29		7	2,98		0,2	5		4,55
22	De 0,50 à <0,75		1		0,69		1	45,00		1,7	1		100,00
23	De 0,75 à <2,50		-		2,23		1	45,00		0,1	-		-
24	De 2,50 à <10,00		-		-		-	-		-	-		-
25	De 10,00 à <100,00		-		-		-	-		-	-		-
26	100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-
27	Total		142 514	\$	0,05	%	330	11,68	%	0,4	5 199	\$	3,65

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1		De 0,00 à <0,15	134 965	\$ 0,05	%	314	11,21	%	0,4	4 956	\$ 3,67
2		De 0,15 à <0,25	342	0,20		9	3,52		–	6	1,75
3		De 0,25 à <0,50	110	0,29		6	1,82		0,1	3	2,73
4		De 0,50 à <0,75	1	0,69		1	45,00		2,0	1	100,00
5		De 0,75 à <2,50	–	2,23		1	45,00		–	–	–
6		De 2,50 à <10,00	–	–		–	–		–	–	–
7		De 10,00 à <100,00	1	40,76		1	45,00		1,0	2	200,00
8		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
9		Total	135 419	\$ 0,06	%	332	11,18	%	0,4	4 968	\$ 3,67

		2023									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10		De 0,00 à <0,15	109 840	\$ 0,06	%	307	13,27	%	0,4	4 714	\$ 4,29
11		De 0,15 à <0,25	80	0,20		5	19,12		0,1	9	11,25
12		De 0,25 à <0,50	118	0,29		8	1,59		0,1	3	2,54
13		De 0,50 à <0,75	1	0,69		1	45,00		2,2	1	100,00
14		De 0,75 à <2,50	–	1,57		2	45,00		0,1	–	–
15		De 2,50 à <10,00	–	–		–	–		–	–	–
16		De 10,00 à <100,00	2	40,76		1	45,00		0,3	5	250,00
17		100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
18		Total	110 041	\$ 0,06	%	324	13,26	%	0,4	4 732	\$ 4,30

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2024 T2				2024 T1																	
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres													
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies											
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées										
Encaisse – monnaie locale	1	–	\$	3 608	\$	–	\$	1 176	\$	65 306	\$	75 810	\$	–	\$	1 465	\$	56 228	\$	70 283	\$				
Encaisse – autres monnaies	2	962		10 534		405		8 165		136 582		136 173		624		6 508		103		6 510		121 828			
Dettes souveraines locales	3	463		1 031		1 583		3 695		110 760		76 167		766		653		2 145		4 175		99 224			
Autres dettes souveraines	4	4 725		1 435		3 524		4 536		95 569		108 359		4 163		1 425		3 379		3 756		95 873			
Dettes publiques	5	686		58		753		–		19 435		38 900		521		6		1 061		–		20 307			
Obligations de sociétés	6	1 272		1 424		3 413		–		25 065		43 871		1 300		933		2 574		38		18 694			
Titres de capitaux propres	7	609		–		–		–		29 528		74 443		470		–		–		–		28 497			
Autres sûretés	8	–		31		–		–		–		–		–		18		–		–		–			
Total	9	8 717	\$	18 121	\$	9 678	\$	17 572	\$	482 245	\$	553 723	\$	7 844	\$	12 048	\$	9 262	\$	15 944	\$	440 651	\$	507 022	\$
2023																									
T4																									
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres													
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies											
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées										
Encaisse – monnaie locale	10	–	\$	4 242	\$	–	\$	1 668	\$	55 815	\$	73 629	\$	–	\$	2 762	\$	1	\$	2 133	\$	57 321	\$	72 672	\$
Encaisse – autres monnaies	11	553		11 436		19		7 498		116 911		139 955		513		9 442		31		7 998		117 709		142 680	
Dettes souveraines locales	12	973		1 359		2 450		3 034		112 625		84 419		1 645		1 199		3 404		3 121		111 140		79 976	
Autres dettes souveraines	13	3 798		1 107		1 866		4 153		97 763		89 931		3 357		365		1 577		4 083		101 257		101 943	
Dettes publiques	14	323		30		769		–		20 945		40 204		281		9		723		–		18 239		33 189	
Obligations de sociétés	15	1 234		1 249		2 536		10		17 310		20 234		1 091		600		2 308		6		16 835		22 131	
Titres de capitaux propres	16	653		–		–		–		32 619		67 138		649		–		–		–		33 655		63 931	
Autres sûretés	17	–		6		–		–		–		–		204		–		2		–		–		–	
Total	18	7 534	\$	19 429	\$	7 640	\$	16 363	\$	453 988	\$	515 510	\$	7 740	\$	14 377	\$	8 046	\$	17 341	\$	456 156	\$	516 522	\$
2023																									
T2																									
Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres													
Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies											
Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées										
Encaisse – monnaie locale	19	–	\$	3 748	\$	–	\$	1 129	\$	50 891	\$	75 847	\$	–	\$	92 844	\$	–	\$	125 659	\$	–	\$	–	\$
Encaisse – autres monnaies	20	470		9 837		–		7 656		92 844		125 659		532		1 256		2 717		3 083		112 851		80 231	
Dettes souveraines locales	21	532		1 256		2 717		3 083		112 851		80 231		4 217		403		1 356		4 034		94 855		75 156	
Autres dettes souveraines	22	4 217		403		1 356		4 034		94 855		75 156		203		48		744		–		13 483		29 570	
Dettes publiques	23	203		48		744		–		13 483		29 570		826		288		2 337		66		14 361		19 208	
Obligations de sociétés	24	826		288		2 337		66		14 361		19 208		561		–		–		–		33 833		66 900	
Titres de capitaux propres	25	561		–		–		–		33 833		66 900		349		–		3		–		–		–	
Autres sûretés	26	349		–		3		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Total	27	7 158	\$	15 580	\$	7 157	\$	15 968	\$	413 118	\$	472 571	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2		2024 T1		2023 T4		2023 T3		2023 T2	
N° de ligne		Protection achetée	Protection vendue								
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	5 910	\$ 1 657	\$ 4 810	\$ 1 747	\$ 4 877	\$ 1 621	\$ 4 061	\$ 1 421	\$ 4 157	\$ 2 092
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	7 072	764	6 399	1 420	6 193	914	7 891	1 170	6 760	556
Swaps sur le rendement total	3	165	–	270	–	279	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	438	6 766	508	6 194	526	6 032	501	6 191	391	6 138
Total des notionnels	6	13 585	9 187	11 987	9 361	11 875	8 567	12 453	8 782	11 308	8 786
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	36	56	11	74	15	42	8	57	9	46
Juste valeur négative (passif)	8	(293)	(4)	(258)	(4)	(164)	(6)	(227)	(5)	(179)	(9)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2		2024 T1		2023 T4		2023 T3		2023 T2	
N° de ligne		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 1 224	\$	1 274	\$	1 359	\$	1 385	\$	1 264
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2										
<i>i) Dérivés négociés hors Bourse</i>	3	30 652	613	32 926	659	32 684	654	33 647	673	30 906	618
<i>ii) Dérivés négociés en Bourse</i>	4	20 623	412	21 226	425	22 165	443	23 107	462	21 036	420
<i>iii) Cessions temporaires de titres</i>	5	6 681	134	6 338	127	5 046	102	5 083	102	5 242	105
<i>iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée</i>	6	3 348	67	5 362	107	5 473	109	5 457	109	4 628	93
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	99	–	98	–	58	–	57	–	42	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	5 561	–	5 718	–	5 813	–	5 485	–	6 749	–
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	1 054	611	1 138	615	1 203	705	1 300	712	1 473	646
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2024 T2						2024 T1					
	Activités de négociation						Activités de négociation					
	Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹					
	Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Activités autres que de négociation		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Activités autres que de négociation	
			Négoiés en Bourse		Total		Négoiés en Bourse		Total		Total	
Contrats de taux d'intérêt												
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de garantie de taux d'intérêt	811 839	17 545	–	–	829 384	394	663 711	13 177	–	676 888	297	677 185
Swaps	16 139 476	368 973	–	–	16 508 451	2 128 133	15 406 338	350 972	–	15 757 310	1 985 285	17 742 595
Options vendues	–	90 408	–	–	90 408	122	–	96 907	97	97 004	73	97 077
Options achetées	–	111 897	500	–	112 397	5 713	–	111 229	2 067	113 296	3 683	116 979
	16 951 317	588 823	718 775	–	18 258 915	2 134 362	16 070 049	572 285	805 464	17 447 798	1 989 338	19 437 136
Contrats de change												
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	14	303 381	–	–	303 395	23 729	18	206 238	–	206 256	23 246	229 502
Swaps	192	1 897 056	–	–	1 897 248	6 414	568	1 773 432	–	1 774 000	5 625	1 779 625
Swaps combinés de taux d'intérêt	456	1 399 578	–	–	1 400 034	141 371	–	1 309 244	–	1 309 244	134 452	1 443 696
Options vendues	–	64 904	319	–	64 823	–	–	51 552	54	51 606	–	51 606
Options achetées	–	64 483	1	–	64 484	–	–	32 471	2	32 473	–	32 473
	662	3 719 002	320	–	3 719 984	171 514	586	3 372 937	56	3 373 579	163 323	3 536 902
Contrats dérivés de crédit												
Swaps sur défautance de crédit												
Protection acquise	11 410	277	–	–	11 687	2 428	9 650	345	–	9 995	2 332	12 327
Protection vendue	2 150	271	–	–	2 421	–	2 925	242	–	3 167	–	3 167
	13 560	548	–	–	14 108	2 428	12 575	587	–	13 162	2 332	15 494
Autres contrats												
Dérivés d'actions	–	99 701	123 144	–	222 845	37 377	–	85 035	101 800	186 835	36 621	223 456
Contrats de marchandises	213	73 649	129 638	–	203 500	–	198	69 598	77 838	147 634	–	147 634
	213	173 350	252 782	–	426 345	37 377	198	154 633	179 638	334 469	36 621	371 090
Total	16 965 752	4 481 723	971 877	–	22 419 352	2 345 681	16 083 408	4 100 442	985 158	21 169 008	2 191 614	23 360 622

N° de ligne	2023 T4						2023 T3					
	Activités de négociation						Activités de négociation					
	Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹					
	Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Activités autres que de négociation		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Activités autres que de négociation	
			Négoiés en Bourse		Total		Négoiés en Bourse		Total		Total	
Contrats de taux d'intérêt												
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de garantie de taux d'intérêt	608 369	19 585	–	–	627 954	462	472 131	9 740	–	481 871	481	482 352
Swaps	14 410 944	368 038	–	–	14 778 982	2 195 575	14 039 342	380 559	–	14 419 901	2 170 904	16 590 805
Options vendues	–	97 396	14 280	–	111 676	58	–	87 195	38 989	126 184	89	126 273
Options achetées	–	118 737	17 650	–	136 387	4 050	–	103 617	44 090	147 707	4 914	152 621
	15 019 313	603 756	1 409 862	–	17 032 931	2 200 145	14 511 473	581 111	1 174 228	16 266 812	2 176 388	18 443 200
Contrats de change												
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	22	207 914	–	–	207 936	23 665	3	200 287	–	200 290	22 624	222 914
Swaps	570	2 016 703	–	–	2 017 273	4 059	370	1 702 533	–	1 702 903	3 615	1 706 518
Swaps combinés de taux d'intérêt	–	1 315 669	–	–	1 315 669	133 190	–	1 187 961	–	1 187 961	112 283	1 300 244
Options vendues	–	51 176	40	–	51 216	–	–	43 642	28	43 670	–	43 670
Options achetées	–	36 958	1	–	36 959	–	–	30 315	2	30 317	–	30 317
	592	3 628 420	41	–	3 629 053	160 914	373	3 164 738	30	3 165 141	138 522	3 303 663
Contrats dérivés de crédit												
Swaps sur défautance de crédit												
Protection acquise	9 595	370	–	–	9 965	2 191	10 590	79	–	10 669	2 389	13 058
Protection vendue	2 348	187	–	–	2 535	–	2 545	46	–	2 591	–	2 591
	11 943	557	–	–	12 500	2 191	13 135	125	–	13 260	2 389	15 649
Autres contrats												
Dérivés d'actions	–	84 190	104 819	–	189 009	32 256	–	94 632	95 479	190 111	33 272	223 383
Contrats de marchandises	166	73 909	90 095	–	164 170	–	223	70 996	87 124	158 343	–	158 343
	166	158 099	194 914	–	353 179	32 256	223	165 628	182 603	348 454	33 272	381 726
Total	15 032 014	4 390 832	1 604 817	–	21 027 663	2 395 506	14 525 204	3 911 602	1 356 861	19 793 667	2 350 571	22 144 238

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2023 T2					
				Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹				Activités autres que de négociation			
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total		Total		
Contrats de taux d'intérêt									
Contrats à terme standardisés	1	–	–	1 289 660	1 289 660	–	1 289 660	–	–
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	435 022	23 130	–	458 152	436	458 588	–	–
Swaps	3	15 777 131	433 169	–	16 210 300	1 707 604	17 917 904	–	–
Options vendues	4	–	94 466	30 427	124 893	59	124 952	–	–
Options achetées	5	–	103 675	33 186	136 861	4 542	141 403	–	–
	6	16 212 153	654 440	1 353 273	18 219 866	1 712 641	19 932 507	–	–
Contrats de change									
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	8	5	278 063	–	278 068	25 951	304 019	–	–
Swaps	9	646	1 889 388	–	1 890 034	1 805	1 891 839	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	1 182 921	–	1 182 921	115 100	1 298 021	–	–
Options vendues	11	–	37 185	22	37 207	–	37 207	–	–
Options achetées	12	–	28 781	2	28 783	–	28 783	–	–
	13	651	3 416 338	24	3 417 013	142 856	3 559 869	–	–
Contrats dérivés de crédit									
Swaps sur défaillance de crédit									
Protection acquise	14	9 444	91	–	9 535	2 914	12 449	–	–
Protection vendue	15	2 574	74	–	2 648	–	2 648	–	–
	16	12 018	165	–	12 183	2 914	15 097	–	–
Autres contrats									
Dérivés d'actions	17	–	151 680	88 609	240 289	32 460	272 749	–	–
Contrats de marchandises	18	290	67 499	94 943	162 732	–	162 732	–	–
	19	290	219 179	183 552	403 021	32 460	435 481	–	–
Total	20	16 225 112	4 290 122	1 536 849	22 052 083	1 890 871	23 942 954	–	–

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T2			2024 T1			2023 T4		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt										
1	Contrats de garantie de taux d'intérêt	21	\$ 121	\$ 38	95	\$ 205	\$ 73	32	\$ 141	\$ 70
2	Swaps	5 562	12 559	661	4 526	11 196	828	6 436	13 423	1 142
3	Options vendues	3	111	19	4	85	19	3	92	27
4	Options achetées	33	173	33	17	107	24	27	140	39
5		5 619	12 964	751	4 642	11 593	944	6 498	13 796	1 278
Contrats de change										
6	Contrats à terme de gré à gré	1 305	4 595	783	1 092	4 215	654	1 514	4 732	968
7	Swaps	4 128	17 547	2 518	2 132	15 325	2 003	4 184	19 252	2 863
8	Swaps combinés de taux d'intérêt	5 254	19 272	1 534	4 188	15 740	1 120	5 668	18 249	1 767
9	Options vendues	23	254	56	20	321	58	27	306	71
10	Options achetées	93	327	87	34	200	56	64	252	93
11		10 803	41 995	4 978	7 466	35 801	3 891	11 457	42 791	5 762
Autres contrats										
12	Dérivés de crédit	1	212	33	13	248	38	4	278	50
13	Dérivés d'actions	638	7 633	2 080	537	7 237	1 941	762	8 147	2 577
14	Contrats de marchandises	1 009	5 048	861	917	4 803	853	829	4 980	1 102
15		1 648	12 893	2 974	1 467	12 288	2 832	1 595	13 405	3 729
16		18 070	67 852	8 703	13 575	59 682	7 667	19 550	69 992	10 769
17		7 608	27 304	900	7 428	27 564	899	6 494	27 211	969
18	Total	25 678	\$ 95 156	\$ 9 603	21 003	\$ 87 246	\$ 8 566	26 044	\$ 97 203	\$ 11 738

		2023 T3			2023 T2		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt							
19	Contrats de garantie de taux d'intérêt	16	\$ 72	\$ 29	24	\$ 124	\$ 47
20	Swaps	6 023	12 949	1 100	6 467	13 695	1 336
21	Options vendues	3	78	24	3	86	21
22	Options achetées	15	101	26	14	96	25
23		6 057	13 200	1 179	6 508	14 001	1 429
Contrats de change							
24	Contrats à terme de gré à gré	1 222	4 144	874	1 263	4 538	926
25	Swaps	2 401	15 495	2 333	2 973	16 222	2 364
26	Swaps combinés de taux d'intérêt	4 911	16 691	1 654	5 361	16 772	1 620
27	Options vendues	11	260	66	13	226	60
28	Options achetées	29	166	70	38	163	103
29		8 574	36 756	4 997	9 648	37 921	5 093
Autres contrats							
30	Dérivés de crédit	1	238	46	1	436	79
31	Dérivés d'actions	542	7 746	2 323	566	7 800	2 275
32	Contrats de marchandises	712	4 583	1 109	876	4 775	1 054
33		1 255	12 567	3 478	1 443	13 011	3 408
34		15 886	62 523	9 654	17 599	64 933	9 930
35		7 321	28 190	990	6 996	26 278	878
36	Total	23 207	\$ 90 713	\$ 10 644	24 595	\$ 91 211	\$ 10 808

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2024						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC ¹		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	37 217	\$ 36 861	\$ –	\$ 23 476	\$ 23 476	\$ –	\$ 60 693
Prêts hypothécaires résidentiels	2	11 092	11 092	–	–	–	–	11 092
Cartes de crédit	3	9 263	9 262	–	9 330	9 330	–	18 593
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	16 862	16 507	–	14 146	14 146	–	31 008
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	15 449	14 614	5 347	33 275	1 161	–	54 071
Prêts aux entreprises	7	–	–	5 347	14 919	168	–	20 266
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	16 193	–	–	16 193
Contrats de location et montants à recevoir	9	15 449	14 614	–	2 163	993	–	17 612
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2024						
		T1						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	36 562	\$ 36 204	\$ –	\$ 24 964	\$ 24 931	\$ –	\$ 61 526
Prêts hypothécaires résidentiels	13	11 287	11 287	–	32	–	–	11 319
Cartes de crédit	14	9 240	9 237	–	9 788	9 788	–	19 028
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	16 035	15 680	–	15 144	15 143	–	31 179
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	15 066	14 135	6 071	34 355	1 248	–	55 492
Prêts aux entreprises	18	–	–	6 071	15 238	164	–	21 309
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	16 413	–	–	16 413
Contrats de location et montants à recevoir	20	15 066	14 135	–	2 704	1 084	–	17 770
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–
		2023						
		T4						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Dont les		Synthétiques	Dont les		Synthétiques	Total
		Classiques	transactions STC		Classiques	transactions STC		
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	36 849	\$ 36 480	\$ –	\$ 27 566	\$ 27 498	\$ –	\$ 64 415
Prêts hypothécaires résidentiels	24	11 638	11 638	–	68	–	–	11 706
Cartes de crédit	25	9 271	9 268	–	10 250	10 250	–	19 521
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	15 940	15 574	–	17 248	17 248	–	33 188
Retitrisations	27	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	15 648	14 685	7 367	35 809	1 448	–	58 824
Prêts aux entreprises	29	–	–	7 367	15 786	169	–	23 153
Prêts hypothécaires commerciaux	30	–	–	–	16 801	–	–	16 801
Contrats de location et montants à recevoir	31	15 648	14 685	–	3 222	1 279	–	18 870
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	33	–	–	–	–	–	–	–

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2023						
		T3						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	36 130	\$ 35 767	\$ –	\$ 27 312	\$ 27 177	\$ –	\$ 63 442
Prêts hypothécaires résidentiels	2	11 400	11 400	–	135	–	–	11 535
Cartes de crédit	3	8 748	8 744	–	9 744	9 744	–	18 492
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	15 982	15 623	–	17 433	17 433	–	33 415
Retitrisations	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 338	15 511	7 658	34 970	1 524	–	58 966
Prêts aux entreprises	7	–	–	7 658	15 085	162	–	22 743
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	16 373	–	–	16 373
Contrats de location et montants à recevoir	9	16 338	15 511	–	3 512	1 362	–	19 850
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	–
Retitrisations	11	–	–	–	–	–	–	–
		2023						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	34 596	\$ 34 203	\$ –	\$ 29 385	\$ 29 178	\$ –	\$ 63 981
Prêts hypothécaires résidentiels	13	10 994	10 993	–	206	–	–	11 200
Cartes de crédit	14	8 846	8 842	–	10 021	10 020	–	18 867
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	14 756	14 368	–	19 158	19 158	–	33 914
Retitrisations	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	15 705	14 738	7 714	36 879	1 734	–	60 298
Prêts aux entreprises	18	–	–	7 714	15 289	166	–	23 003
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	17 497	–	–	17 497
Contrats de location et montants à recevoir	20	15 597	14 738	–	4 093	1 568	–	19 690
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	108	–	–	–	–	–	108
Retitrisations	22	–	–	–	–	–	–	–

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024													
		T2													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total							
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	-	\$	-	\$	-	\$	569	\$	-	\$	-	\$	569	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	3	-	-	-	-	-	-	86	-	-	-	-	-	86	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	-	-	-	-	-	-	483	-	-	-	-	-	483	-
Retitrisations	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	-	-	-	-	-	-	121	-	-	-	-	-	121	-
Prêts aux entreprises	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	8	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6	-
Contrats de location et montants à recevoir	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	-	-	-	-	-	-	115	-	-	-	-	-	115	-
Retitrisations	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2024													
		T1													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total							
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	-	\$	-	\$	-	\$	456	\$	-	\$	-	\$	456	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	14	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-	-	42	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	-	-	-	-	-	-	414	-	-	-	-	-	414	-
Retitrisations	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	-	-	-	-	-	-	133	-	-	-	-	-	133	-
Prêts aux entreprises	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	19	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	10	-
Contrats de location et montants à recevoir	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	-	-	-	-	-	-	123	-	-	-	-	-	123	-
Retitrisations	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2023													
		T4													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total							
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	-	\$	-	\$	-	\$	441	\$	-	\$	-	\$	441	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	25	-	-	-	-	-	-	44	-	-	-	-	-	44	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	-	-	-	-	-	-	397	-	-	-	-	-	397	-
Retitrisations	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	-	-	-	-	-	-	70	-	-	-	-	-	70	-
Prêts aux entreprises	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et montants à recevoir	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	-	-	-	-	-	-	70	-	-	-	-	-	70	-
Retitrisations	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2023						
		T3						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ –	\$ –	233	\$ –	\$ –	233
<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>	2	–	–	–	–	–	–	–
<i>Cartes de crédit</i>	3	–	–	–	23	–	–	23
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	4	–	–	–	210	–	–	210
<i>Retitrisations</i>	5	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	51	–	–	51
<i>Prêts aux entreprises</i>	7	–	–	–	–	–	–	–
<i>Prêts hypothécaires commerciaux</i>	8	–	–	–	–	–	–	–
<i>Contrats de location et montants à recevoir</i>	9	–	–	–	–	–	–	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de gros</i>	10	–	–	–	51	–	–	51
<i>Retitrisations</i>	11	–	–	–	–	–	–	–
		2023						
		T2						
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur			
		Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC	Synthétiques	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$ –	\$ –	647	\$ –	\$ –	647
<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>	13	–	–	–	–	–	–	–
<i>Cartes de crédit</i>	14	–	–	–	26	–	–	26
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	15	–	–	–	621	–	–	621
<i>Retitrisations</i>	16	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–	–	–	33	–	–	33
<i>Prêts aux entreprises</i>	18	–	–	–	–	–	–	–
<i>Prêts hypothécaires commerciaux</i>	19	–	–	–	1	–	–	1
<i>Contrats de location et montants à recevoir</i>	20	–	–	–	–	–	–	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de gros</i>	21	–	–	–	32	–	–	32
<i>Retitrisations</i>	22	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			51 471	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 7 900	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 796	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 64	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$ 2
Titrisation classique		1	51 471	607	560	26	2	7 900	44 303	461	2	796	5 207	46	22	64	400	4	2	2
<i>dont la titrisation</i>		2	51 471	607	560	26	2	7 900	44 303	461	2	796	5 207	46	22	64	400	4	2	2
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	36 341	553	321	–	2	7 900	29 315	–	2	796	3 358	–	22	64	252	–	2	–
<i>dont les transactions STC</i>		4	36 144	418	299	–	–	7 900	28 961	–	–	796	3 247	–	–	64	244	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	15 130	54	239	26	–	–	14 988	461	–	–	1 849	46	–	–	148	4	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	14 341	54	219	–	–	–	14 154	460	–	–	1 652	46	–	–	132	4	–	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	64	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	64	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		12	5 347	–	–	–	–	5 347	–	–	–	802	–	–	64	–	–	–	–	–
Total		13	56 818	\$ 607	\$ 560	\$ 26	\$ 2	\$ 13 247	\$ 44 303	\$ 461	\$ 2	\$ 1 598	\$ 5 207	\$ 46	\$ 22	\$ 128	\$ 400	\$ 4	\$ 2	\$ 2
			2024																	
			T1																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			50 381	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 7 900	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 797	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 64	\$ 388	\$ 3	\$ 3	\$ 3
Titrisation classique		14	50 381	827	391	26	3	7 900	43 364	361	3	797	5 056	36	34	64	388	3	3	3
<i>dont la titrisation</i>		15	50 381	827	391	26	3	7 900	43 364	361	3	797	5 056	36	34	64	388	3	3	3
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	35 658	754	147	–	3	7 900	28 659	–	3	797	3 272	–	34	64	245	–	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		17	35 465	613	126	–	–	7 900	28 304	–	–	797	3 165	–	–	64	237	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	14 723	73	244	26	–	–	14 705	361	–	–	1 784	36	–	–	143	3	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		19	13 848	73	214	–	–	–	13 774	361	–	–	1 565	36	–	–	125	3	–	–
<i>dont la titrisation</i>		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		21	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	73	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		22	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	73	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	6 071	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	56 452	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 13 971	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 1 708	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 137	\$ 388	\$ 3	\$ 3	\$ 3
			2023																	
			T4																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			51 307	\$ 774	\$ 387	\$ 26	\$ 3	\$ 7 900	\$ 44 381	\$ 213	\$ 3	\$ 796	\$ 5 185	\$ 21	\$ 43	\$ 64	\$ 402	\$ 2	\$ 3	\$ 3
Titrisation classique		27	51 307	774	387	26	3	7 900	44 381	213	3	796	5 185	21	43	64	402	2	3	3
<i>dont la titrisation</i>		28	51 307	774	387	26	3	7 900	44 381	213	3	796	5 185	21	43	64	402	2	3	3
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	35 997	717	132	–	3	7 900	28 946	–	3	796	3 314	–	43	64	252	–	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		30	35 797	573	110	–	–	7 900	28 580	–	–	796	3 206	–	–	64	244	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	15 310	57	255	26	–	–	15 435	213	–	–	1 871	21	–	–	150	2	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		32	14 407	57	221	–	–	–	14 472	213	–	–	1 644	21	–	–	131	2	–	–
<i>dont la titrisation</i>		33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		34	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		35	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		37	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		38	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–	–
Total		39	58 674	\$ 774	\$ 387	\$ 26	\$ 3	\$ 15 267	\$ 44 381	\$ 213	\$ 3	\$ 1 901	\$ 5 185	\$ 21	\$ 43	\$ 152	\$ 402	\$ 2	\$ 3	\$ 3

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique		1	51 350	\$ 757	\$ 300	\$ 57	\$ 4	\$ 7 900	\$ 44 367	\$ 197	\$ 4	\$ 803	\$ 5 134	\$ 20	\$ 46	\$ 64	\$ 397	\$ 2	\$ 4	\$ 4
<i>dont la titrisation</i>		2	51 350	757	300	57	4	7 900	44 367	197	4	803	5 134	20	46	64	397	2	4	4
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	35 267	699	129	31	4	7 900	28 226	–	4	803	3 233	–	46	64	245	–	4	4
<i>dont les transactions STC</i>		4	35 078	550	108	31	–	7 900	27 866	–	–	803	3 130	–	–	64	238	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	16 083	58	171	26	–	–	16 141	197	–	–	1 901	20	–	–	152	2	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	15 314	49	148	–	–	–	15 315	197	–	–	1 700	20	–	–	136	2	–	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont la retitrisation</i>		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	59 008	\$ 757	\$ 300	\$ 57	\$ 4	\$ 15 558	\$ 44 367	\$ 197	\$ 4	\$ 1 952	\$ 5 134	\$ 20	\$ 46	\$ 156	\$ 397	\$ 2	\$ 4	\$ 4
			2023																	
			T2																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																				
Titrisation classique		14	49 143	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 7 900	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 888	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 71	\$ 382	\$ 4	\$ 4	\$ 4
<i>dont la titrisation</i>		15	49 143	818	218	118	4	7 900	42 034	363	4	888	4 931	54	49	71	382	4	4	4
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	33 822	635	56	79	4	7 900	26 692	–	4	888	3 093	–	49	71	235	–	4	4
<i>dont les transactions STC</i>		17	33 626	463	35	79	–	7 900	26 303	–	–	–	2 978	–	–	–	226	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	15 321	163	162	39	–	–	15 342	363	–	–	1 838	54	–	–	147	4	–	–
<i>dont les transactions STC</i>		19	14 524	75	135	4	–	–	14 483	255	–	–	1 626	25	–	–	130	2	–	–
<i>dont la titrisation</i>		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		21	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	–	93	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		22	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	–	93	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	1 157	–	–	–	93	–	–	–	–
<i>dont la retitrisation</i>		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	56 857	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 15 614	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 2 045	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 164	\$ 382	\$ 4	\$ 4	\$ 4

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			T2								T1								
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	\$ 609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	\$ 35	\$ 669	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		2	56 102	649	--	--	6 088	50 495	168	--	609	8 366	17	--	35	669	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	22 827	649	--	--	6 088	17 388	--	--	609	1 869	--	--	35	149	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		4	22 827	649	--	--	6 088	17 388	--	--	609	1 869	--	--	8	149	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	33 275	--	--	--	--	33 107	168	--	--	6 497	17	--	--	520	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		6	1 161	--	--	--	--	993	168	--	--	99	17	--	--	8	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la titrisation</i>		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		13	56 102	\$ 649	\$ --	\$ --	\$ --	6 088	\$ 50 495	\$ 168	\$ --	\$ 609	\$ 8 366	\$ 17	\$ --	\$ 35	\$ 669	\$ 1	\$ --
			2024																
			T1								T2								
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ 650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ 37	\$ 694	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		15	58 683	636	--	--	6 497	52 659	163	--	650	8 675	16	--	37	694	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	24 328	636	--	--	6 497	18 467	--	--	650	1 977	--	--	37	158	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		17	24 296	636	--	--	6 497	18 434	--	--	650	1 971	--	--	3	158	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	34 355	--	--	--	--	34 192	163	--	--	6 698	16	--	--	9	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		19	1 248	--	--	--	--	1 085	163	--	--	108	16	--	--	9	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		26	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ 650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ 37	\$ 694	\$ 1	\$ --
			2023																
			T4								T3								
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		27	62 729	\$ 646	\$ --	\$ --	\$ --	7 095	\$ 56 111	\$ 169	\$ --	\$ 709	\$ 9 149	\$ 17	\$ --	\$ 40	\$ 732	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		28	62 729	646	--	--	7 095	56 111	169	--	709	9 149	17	--	40	732	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	26 920	646	--	--	7 095	20 471	--	--	709	2 183	--	--	40	175	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		30	26 852	646	--	--	7 095	20 403	--	--	709	2 175	--	--	11	174	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	35 809	--	--	--	--	35 640	169	--	--	6 966	17	--	--	557	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		32	1 448	--	--	--	--	1 279	169	--	--	128	17	--	--	10	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		33	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		34	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		36	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		39	62 729	\$ 646	\$ --	\$ --	\$ --	7 095	\$ 56 111	\$ 169	\$ --	\$ 709	\$ 9 149	\$ 17	\$ --	\$ 40	\$ 732	\$ 1	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																			
			T3								T2											
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement										
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %						
Total des expositions																						
Titrisation classique	1	61 657	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	7 041	\$ 55 079	\$ 162	\$ --	\$ --	704	\$ 8 958	\$ 16	\$ --	\$ --	40	\$ 716	\$ 1	\$ --	\$ --
dont la titrisation	2	61 657	625	--	--	--	--	7 041	55 079	162	--	--	704	8 958	16	--	--	40	716	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	3	26 687	625	--	--	--	--	7 041	20 271	--	--	--	704	2 166	--	--	--	40	173	--	--	--
dont les transactions STC	4	26 552	625	--	--	--	--	7 041	20 136	--	--	--	704	2 157	--	--	--	10	173	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	5	34 970	--	--	--	--	--	--	34 808	162	--	--	--	6 792	16	--	--	--	543	1	--	--
dont les transactions STC	6	1 524	--	--	--	--	--	--	1 362	162	--	--	--	136	16	--	--	--	11	1	--	--
dont la retitrisation	7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique	8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation	9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	13	61 657	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	7 041	\$ 55 079	\$ 162	\$ --	\$ --	704	\$ 8 958	\$ 16	\$ --	\$ --	40	\$ 716	\$ 1	\$ --	\$ --
			2023																			
			T2																			
Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement										
Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %						
Total des expositions																						
Titrisation classique	14	65 639	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ --	\$ --	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ --	\$ --	42	\$ 756	\$ 1	\$ --	\$ --
dont la titrisation	15	65 639	625	--	--	--	--	7 550	58 548	166	--	--	754	9 480	17	--	--	42	756	1	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	16	28 760	625	--	--	--	--	7 550	21 835	--	--	--	754	2 329	--	--	--	42	184	--	--	--
dont les transactions STC	17	28 553	625	--	--	--	--	7 550	21 628	--	--	--	754	2 319	--	--	--	5	184	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	18	36 879	--	--	--	--	--	--	36 713	166	--	--	--	7 151	17	--	--	--	572	1	--	--
dont les transactions STC	19	1 734	--	--	--	--	--	--	1 568	166	--	--	--	157	17	--	--	--	13	1	--	--
dont la retitrisation	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Titrisation synthétique	21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la titrisation	22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de détail	23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont le produit sous-jacent est de gros	24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont la retitrisation	25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Total	26	65 639	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ --	\$ --	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ --	\$ --	42	\$ 756	\$ 1	\$ --	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés¹

(En pourcentage) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T2						2024 T1																	
			PD moyenne estimée ^{2,3}	Taux de défaillance réel ³	PCD moyenne estimée ⁴	PCD réelle ⁵	ECD moyenne estimée ⁶	ECD réelle ⁷	PD moyenne estimée ^{2,3}	Taux de défaillance réel ³	PCD moyenne estimée ⁴	PCD réelle ⁵	ECD moyenne estimée ⁶	ECD réelle ⁷												
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		1	0,25	%	0,21	%	24,46	%	1,82	%	97,11	%	96,25	%	0,23	%	0,19	%	26,07	%	2,03	%	96,74	%	95,21	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁸		2	0,26		0,20		s. o.		s. o.		98,91		97,96		0,25		0,20		s. o.		s. o.		98,68		97,26	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		3	2,15		2,13		90,29		84,07		99,14		93,54		2,07		2,00		90,05		83,50		98,60		92,93	
Autres expositions aux produits de détail		4	2,28		2,02		50,66		47,26		99,47		97,02		2,15		1,87		50,35		44,90		99,35		96,97	
Expositions autres que de détail																										
Entreprises		5	1,49		0,64		48,39		31,86		64,08		56,56		1,49		0,53		58,71		52,64		63,39		66,22	
Emprunteurs souverains ⁹		6	0,43		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,43		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Banques ⁹		7	0,17		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,18		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
			2023 T4						2023 T3																	
			PD moyenne estimée ^{2,3}	Taux de défaillance réel ³	PCD moyenne estimée ⁴	PCD réelle ⁵	ECD moyenne estimée ⁶	ECD réelle ⁷	PD moyenne estimée ^{2,3}	Taux de défaillance réel ³	PCD moyenne estimée ⁴	PCD réelle ⁵	ECD moyenne estimée ⁶	ECD réelle ⁷												
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		8	0,22	%	0,19	%	29,33	%	2,97	%	96,19	%	94,03	%	0,22	%	0,18	%	29,63	%	3,23	%	95,45	%	92,93	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁸		9	0,23		0,19		s. o.		s. o.		98,17		96,88		0,23		0,19		s. o.		s. o.		98,05		96,20	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		10	1,95		1,84		89,86		83,17		98,02		91,80		1,85		1,74		89,90		83,16		97,84		91,38	
Autres expositions aux produits de détail		11	1,96		1,76		51,48		43,96		99,12		96,62		1,77		1,52		53,41		42,82		99,23		96,76	
Expositions autres que de détail																										
Entreprises		12	1,54		0,49		57,10		49,34		59,78		68,14		1,57		0,43		56,17		51,22		60,65		60,22	
Emprunteurs souverains ⁹		13	0,44		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,43		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Banques ⁹		14	0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
			2023 T2																							
			PD moyenne estimée ^{2,3}	Taux de défaillance réel ³	PCD moyenne estimée ⁴	PCD réelle ⁵	ECD moyenne estimée ⁶	ECD réelle ⁷																		
Expositions de détail																										
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées		15	0,26	%	0,21	%	29,19	%	4,15	%	94,03	%	91,25	%												
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁸		16	0,25		0,19		s. o.		s. o.		97,37		94,69													
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		17	1,79		1,54		89,83		83,41		96,78		89,43													
Autres expositions aux produits de détail		18	1,71		1,37		55,17		42,77		99,00		95,96													
Expositions autres que de détail																										
Entreprises		19	1,64		0,40		55,13		49,07		58,32		56,05													
Emprunteurs souverains ⁹		20	0,38		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.													
Banques ⁹		21	0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.													

¹ Les expositions sur des entités du secteur public sont incluses dans diverses catégories d'actifs.

² La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

³ La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.

⁴ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique. À partir du deuxième trimestre de 2023, la PCD estimée pour les expositions autres que de détail est fondée sur les comptes en défaut qui ont été réglés au cours des 12 derniers mois, ce qui est conforme à la façon dont la PCD réelle est calculée.

⁵ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁶ À partir du deuxième trimestre de 2023, l'ECD estimée pour les expositions autres que de détail se rapporte à l'utilisation en cas de défaut (UCD) des facilités renouvelables et est fondée sur les comptes en défaut au cours des 12 derniers mois suivants, ce qui est conforme à la façon dont l'ECD réelle est calculée.

⁷ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.

⁸ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

⁹ La PCD et l'ECD pour les emprunteurs souverains et les banques sont s. o. puisqu'il n'y a pas eu de comptes en défaut au cours des 12 derniers mois.

<p>Actifs pondérés en fonction des risques (APR)</p> <p>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Pour le risque de crédit</p> <p>Approche standard (AS)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI)</p> <p>Pour le risque opérationnel</p> <p>Approche standard visant le risque opérationnel</p> <p>Pour le risque de marché</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche des modèles internes (AMI)</p> <p>Terminologie du risque de crédit</p> <p>Expositions brutes au risque de crédit</p> <p>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</p> <p>Expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</p> <p>Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles</p> <p>Autres expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions aux produits autres que de détail</p> <p>Entreprises</p> <p>Emprunteurs souverains</p> <p>Banques</p> <p>Catégories d'expositions :</p> <p>Montant utilisé</p> <p>Montant non utilisé (engagement)</p> <p>Transactions assimilables aux pensions</p> <p>Dérivés négociés hors Bourse</p> <p>Divers – hors bilan</p> <p>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :</p> <p>Probabilité de défaillance (PD)</p> <p>Exposition en cas de défaillance (ECD)</p> <p>Perte en cas de défaillance (PCD)</p> <p>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</p> <p>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</p> <p>Ratio de fonds propres CET1</p> <p>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</p> <p>Réserve de fonds propres anticyclique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement). • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5. • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaut et la majoration pour risque résiduel. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers. • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public. • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières. • Le montant des fonds avancés à un emprunteur. • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance. • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres. • Les fonds propres CET1 représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres CET1 comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement. • Le ratio de fonds propres CET1 constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres CET1 divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques. • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours. • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.
--	--

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NE	Approche fondée sur les notations externes	MMI	Méthode des modèles internes
ASC	Annexe de soutien au crédit	Négl.	Négligeable
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NE	Notations externes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NI	Notations internes
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	RCC	Risque de crédit de contrepartie
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EI	Évaluations internes	STC	Simple, transparentes et comparables
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque